

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°42-2022-111

PUBLIÉ LE 2 AOÛT 2022

Sommaire

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne /

42-2022-08-01-00001 - DÉCISION D OUVERTURE D UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES **??**D INGÉNIEUR HOSPITALIER DOMAINE ORGANISATION ET MÉTHODES (2 pages)

Page 3

42_DDETS_Direction Départementale de l emploi, du travail et des solidarités /

42-2022-07-07-00007 - Arrêté n° 22-08 portant renouvellement d agrément d'un organisme de services à la personne n° SAP498283811 concernant l'organisme O2.**??** (2 pages)

Page 6

42-2022-08-01-00003 - ARRETE PREFECTORAL RELATIF AU REPOS DOMINICAL**??**ARRETE N°22/12 (2 pages)

Page 9

42-2022-07-12-00011 - Déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré **??**sous le n° SAP914016647 concernant Monsieur DUBAR Vincent (2 pages)

Page 12

42-2022-07-07-00006 - Déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP498283811 concernant l'organisme O2**??** (2 pages)

Page 15

42_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Loire /

42-2022-07-27-00004 - AP portant sur la mise à jour du classement sonore des voies routières du département de la Loire (13 pages)

Page 18

42-2022-08-01-00002 - AP-DT-22-0456 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau dans le département de la Loire (4 pages)

Page 32

42_Préf_Préfecture de la Loire / Publicateur Raa

42-2022-07-25-00009 - Arrêté n°31-2022 portant renouvellement d'agrément d'une association de secourisme pour les formations aux premiers secours (AMN2SL)**??** (3 pages)

Page 37

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de
Saint-Etienne

42-2022-08-01-00001

DÉCISION D OUVERTURE D UN CONCOURS
EXTERNE SUR TITRES
D INGÉNIEUR HOSPITALIER DOMAINE
ORGANISATION ET MÉTHODES

DECISION D'OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER DOMAINE ORGANISATION ET METHODES

Le CHU de Saint-Etienne organise un **concours externe sur titres pour un poste d'Ingénieur Hospitalier domaine organisation et méthodes** auprès de la Direction des Affaires Médicales et de la Recherche (voir profil de poste).

TEXTE DE REFERENCE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le Décret n°91-868 du 5 septembre 1991 portant statut particulier du corps des ingénieurs de la fonction publique hospitalière et du corps des ingénieurs de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris.

Vu le Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Vu l'arrêté du 23 octobre 1992 fixant la liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'ingénieur hospitalier.

Vu l'arrêté du 17 mars 1995 fixant la composition des jurys et les modalités des concours sur titres permettant l'accès au corps des ingénieurs hospitaliers.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Etre titulaire d'un des diplômes d'ingénieurs ou titres dont la liste est fixée par l'arrêté du 23 octobre 1992 fixant la liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'ingénieur hospitalier, ou être titulaire d'un diplôme ou titre dont l'équivalence avec les titres ou diplômes précités aura été reconnue par la commission prévue par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requis pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

PIECES A FOURNIR

- **Dossier d'inscription,**
- Un **curriculum vitae** détaillé établi sur papier libre,
- Les **diplômes et titres de formation, certifications et équivalences** dont il est titulaire,
- Pour les **candidats âgés de moins de 25 ans**, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une **pièce attestant leur situation au regard du code du service national.**
- La photocopie de votre **carte d'identité ou passeport** attestant que vous êtes de nationalité française ou un justificatif de votre nationalité pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen :
 - UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie.
 - E.E.E. : Islande, Liechtenstein et Norvège.

Les ressortissants d'autres pays européens peuvent également se présenter au concours : Andorre (1994), Suisse (2002) et Monaco (2008) ;

NATURE DU CONCOURS

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- La possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps et à l'emploi concerné ;
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de l'emploi concerné par le concours.

FORMALITES A REMPLIR

Les dossiers de candidature sont à retirer :

- **Soit via l'internet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Le CHU → emploi/recrutement → Concours
- **Soit via l'intranet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Recrutement – Carrières → Avis et résultats de concours → Dossier d'inscription (correspondant à l'avis de concours concerné).
- **Soit au Service Concours – Hôpital Bellevue, DRHRS - Pavillon 1-3 – 2^{ème} étage, Horaires : de 8 H 30 à 16 h**

Et le retourner au plus tard le 1^{er} octobre 2022, délai de clôture des inscriptions **par courrier recommandé avec accusé de réception (CHU de Saint-Etienne, Hôpital Bellevue – DRHRS, Pavillon 1-3, Service concours – 42055 Saint-Etienne Cedex 02).**

Pour le Directeur Général et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
Et des Relations Sociales

Anabelle DELPUECH

NOTE A AFFICHER JUSQU'AU 1^{er} OCTOBRE 2022

NB : Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises, pourra être rejeté par le jury. Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai, et pour tout dossier transmis autrement que par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le Service des Concours du CHU de Saint-Etienne se tient à la disposition des candidats pour répondre à leurs questions éventuelles concernant la constitution de leur dossier de candidature (au 04.77.12.70.29 ou isabelle.picot@chu-st-etienne.fr).

42_DDETS_Direction Départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités

42-2022-07-07-00007

Arrêté n° 22-08 portant renouvellement
d'agrément d'un organisme de services à la
personne n° SAP498283811 concernant
l'organisme O2.

Pôle
Insertion professionnelle et
Politiques de l'emploi
Services à la Personne
Téléphone : 04-77-43-41-14
Mail : ddets-
servicealapersonne@loire.gouv.fr

**Arrêté n° 22-08 portant renouvellement d'agrément
d'un organisme de services à la personne
n° SAP498283811**

La Préfète de la Loire

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-11, D. 7231-1 et D.7233-1,

Vu le décret du 28 décembre 2016 relatif aux activités de services à la personne,

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2018 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-6 du code du travail,

Vu l'arrêté préfectoral n° 21-044 du 2 Avril 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Thierry MARCILLAUD, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire,

Vu l'agrément attribué le 21 avril 2017 à l'organisme O2 SAINT-ETIENNE,

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée le 21 juin 2022 par un service juridique en qualité de droit des affaires,

Vu le certificat délivré le 9 juillet 2021 par AFNOR Certification,

ARRETE

Article 1 : L'agrément de l'organisme O2 Saint-Etienne, dont le siège social est situé 71 rue de Terrenoire – 42100 SAINT-ETIENNE, est renouvelé pour une durée de cinq ans, à compter du 2 octobre 2022.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

.../...

Article 2 : Cet agrément couvre les activités et départements suivants :

- **Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile - Loire (42)**
- **Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, actes de la vie courante) - Loire (42)**

Article 3 : Les activités mentionnées à l'article 2 seront effectuées en qualité de **prestataire**.

Article 4 : Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire.

Article 5 : Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités ou sur d'autres départements que ceux mentionnés dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Article 6 : Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire,
- ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre chargé de l'Economie - Direction Générale des Entreprises - Mission des services à la personne - 6 rue Louise Weiss - 75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du Tribunal Administratif - 184 rue Duguesclin - 69433 LYON CEDEX 03.

Saint-Etienne, le 7 juillet 2022

P/La Préfète,
Par délégation,
Le Directeur,
P/ Le Directeur
Par subdélégation
La Responsable du Pôle insertion
Professionnelle et politiques de l'emploi

Laure FALLET

42_DDETS_Direction Départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités

42-2022-08-01-00003

ARRETE PREFECTORAL RELATIF AU REPOS
DOMINICAL
ARRETE N°22/12

ARRETE PREFECTORAL RELATIF AU REPOS DOMINICAL

ARRETE N°22/12

VU le chapitre II du Titre III du livre 1^{er} 3^{ème} partie du Code du Travail et notamment les articles L 3132-3, L.3132-19, L 3132-20 et suivants, L 3132-25-3, R.3132-5 et R 3132-16 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant Madame Catherine SEGUIN, Préfète de la Loire, publié au Journal Officiel le 30 juillet 2020, NOR : INTA2020064D ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021, portant nomination de Monsieur Thierry MARCILLAUD, directeur départemental de l'emploi, de travail et de solidarités de la Loire, publié au Journal Officiel le 24 mars 2021, NOR : INTA2107832A ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 17 février 2022, portant nomination de Monsieur François BADET, directeur départemental adjoint de l'emploi, de travail et de solidarités de la Loire, publié au Journal Officiel le 24 mars 2021, NOR : INTA2204351A ;

VU l'arrêté préfectoral n° 22-009 du 28 février 2022, portant la délégation de signature à Monsieur Thierry MARCILLAUD, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités et la subdélégation de signature à Monsieur François BADET, Directeur adjoint du travail, publié au recueil des actes administratifs le 1^{er} mars 2022 sous le numéro 42-2022-035 ;

VU la demande présentée 29 juillet 2022 par la Société SAVOYE – 8 Rue de la Richelandière – 42100 SAINT-ETIENNE, pour d'obtenir une dérogation au repos dominical pour un salarié le dimanche 14 août 2022, afin d'intervenir dans l'entreprise THUASNE – 14 Rue Martel – 42100 SAINT-ETIENNE ;

CONSIDERANT que cette intervention est prévue sur l'installation existante afin d'effectuer des travaux de modification de la ligne de préparation des commandes et que ces opérations ne peuvent pas se faire pendant les horaires de production du client ;

CONSIDERANT, en outre, que la demande de l'entreprise SAVOYE est incomplète puisque n'est accompagnée d'aucune pièce justificative ;

CONSIDERANT, de plus, que conformément aux dispositions des articles L 3132-21 et R 3132-16 du code du travail, des avis consultatifs doivent être exprimés par différentes instances dans le délai d'un mois suivant leur saisine, et que la situation d'urgence dispensant le service instructeur d'une telle procédure n'est pas justifiée dans la demande ;

CONSIDERANT de ce fait que la demande datée 28 juillet et reçue le 29 juillet 2022 a été envoyée trop tardivement pour nous permettre de procéder aux consultations prévues aux articles ci-dessus ;

CONSIDERANT enfin, qu'il n'est pas établi que le repos simultané de tout le personnel, le dimanche, compromettrait le fonctionnement normal de l'établissement.

ARRETE

Article 1^{er}:

La demande de dérogation au repos dominical pour quatre enquêteurs présentée par la société SAVOYE, **est refusée**.

Article 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire et Monsieur le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Étienne, le 1^{er} août 2022

P/La Préfète
Par délégation du DDETS de la Loire
Par subdélégation
Le Directeur Adjoint du Travail

François BADET

Voies de recours :

Cette décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision :

- *d'un recours gracieux auprès de Madame la Préfète de la Loire ;*
- *d'un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion – Direction Générale du Travail – 39/43 Quai André Citroën – 75902 PARIS Cédex 15 ;*
- *d'un recours contentieux auprès du président du Tribunal Administratif de Lyon - 184, rue Duguesclin – 69433 LYON CEDEX 03 ou par la voie dématérialisée, par l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr*

Tél. Standard : 04 77 43 41 80
Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
11 rue Balay
42021 Saint-Etienne cedex 1

2/2

42_DDETS_Direction Départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités

42-2022-07-12-00011

Déclaration d'un organisme de services à la
personne enregistré
sous le n° SAP914016647 concernant Monsieur
DUBAR Vincent

Pôle
Insertion professionnelle et
Politiques de l'emploi
Services à la Personne
Téléphone : 04-77-43-41-14
Télécopie : 04-77-43-41-85

**Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré
sous le n° SAP914016647
N° SIRET : 91401664700010**

et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

La Préfète de la Loire

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 21-044 du 2 Avril 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Thierry MARCILLAUD, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire,

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Loire le 12 juillet 2022 par Monsieur DUBAR Vincent, pour l'organisme Vincent DUBAR dont l'établissement principal est situé 11 rue Pasteur 42680 SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ et enregistré sous le N° SAP914016647 pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Soins et promenade des animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Étienne, le 12 juillet 2022

P/La Préfète,
Par délégation,
Le Directeur,
P/ Le Directeur
Par subdélégation
La Responsable du Pôle insertion
Professionnelle et politiques de l'emploi

Laure FALLET

42_DDETS_Direction Départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités

42-2022-07-07-00006

Déclaration d'un organisme de services à la
personne enregistré sous le n° SAP498283811
concernant l'organisme O2

Pôle
Insertion professionnelle et
Politiques de l'emploi
Services à la Personne
Téléphone : 04-77-43-41-14
Télécopie : 04-77-43-41-85

**Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré
sous le n° SAP498283811
N° SIRET : 49828381100038**

et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

La Préfète de la Loire

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 21-044 du 2 Avril 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Thierry MARCILLAUD, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire,

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire le 21 juin 2022 par un service juridique en qualité de droit des affaires, pour l'organisme **O2 Saint-Etienne** dont le siège social est situé **71 rue de Terrenoire – 42100 SAINT-ETIENNE** et enregistrée sous le n° **SAP498283811** pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration :

- **Entretien de la maison et travaux ménagers**
- **Petits travaux de jardinage**
- **Travaux de petit bricolage**
- **Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile**
- **Soutien scolaire ou cours à domicile**
- **Livraison de courses à domicile**
- **Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)**
- **Soin et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)**
- **Assistance administrative à domicile**
- **Accompagnement des enfants de plus de 3 ans en dehors de leur domicile**
- **Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)**
- **Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante**
- **Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques et hors actes de soins relevant d'actes médicaux)**

Ces activités sont effectuées en qualité de **prestataire et mandataire**.

.../...

Activités soumises à agrément de l'État :

- **Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile - Loire (42)**
- **Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, actes de la vie courante) - Loire (42)**

Ces activités sont effectuées en qualité de **prestataire et mandataire**.

Activités soumises à autorisation du Conseil Départemental :

- **Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) - Loire (42)**
- **Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) - Loire (42)**
- **Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques - Loire (42)**
- **Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, actes de la vie courante) – Loire (42)**

Ces activités sont effectuées en qualité de **prestataire**.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

Toutefois, en application de l'article D 312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Étienne, le 7 juillet 2022

P/La Préfète,
Par délégation,
Le Directeur,
P/ Le Directeur
Par subdélégation
La Responsable du Pôle insertion
Professionnelle et politiques de l'emploi

Laure FALLET

42_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Loire

42-2022-07-27-00004

AP portant sur la mise à jour du classement
sonore des voies routières du département de la
Loire



**Arrêté n° DT-22-0331
portant sur la mise à jour du classement sonore des voies routières
du département de la Loire**

**La préfète de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le livre cinquième, titre septième, chapitre premier du code de l'environnement relatif à la prévention des nuisances sonores, et notamment l'article L.571-10 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R.571-32 à R.571-43 relatifs au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R.111-4-1, R.111-23-1 à R.111-23-3 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R.111-1, R.111-3-1, R.123-13, R.123-14 et R.123-22 ;

Vu les arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, de santé et les hôtels ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 ;

Vu la circulaire du 25 mai 2004 portant sur le bruit des infrastructures de transports terrestres ;

Vu l'arrêté N°DT-11-005 du 07 février 2011 portant sur la mise à jour du classement sonore des infrastructures des transports terrestres dans le département de la Loire ;

Vu les avis des collectivités concernées par la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Loire émis au cours de la consultation réalisée du 03 juillet 2019 au 03 octobre 2019 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Catherine SÉGUIN préfète de la Loire ;

Sur proposition de la directrice départementale de la Loire ;

ARRETE :

Article 1

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres numéro DT-11-005 dans le département de la Loire.

Article 2

Les dispositions de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 sont applicables dans le département de la Loire aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'annexe N°1 du présent arrêté et représentées sur les cartes mises en ligne sur le site INTERNET de la préfecture de la Loire.

Sont concernées par la révision du classement sonore des voies les communes ci-après désignées :

AMBIERLE, AMIONS, ANDREZIEUX BOUTHEON, BALBIGNY, BELLEGARDE-EN-FOREZ, BOEN-SUR-LIGNON, BOISSET LES MONTROND, BONSON, BOURG ARGENTAL, BRIENNON, BURDIGNES, BUSSIERES, CELLIEU, CERVIERES, CHAGNON, CHALAIN D'UZORE, CHALAIN LE COMTAL, CHAMBEON, CHAMBOEUF, CHAMPDIEU, CHAMPOLY, CHANGY, CHARLIEU, CHATEAUNEUF, CHAVANAY, CHAZELLES-SUR-LYON, CHIRASSIMONT, CIVENS, CLEPPE, COMBRE, COMMELLE VERNAY, CRAINTILLEUX, CUZIEU, DARGOIRE, EPERCIEUX SAINT PAUL, FEURS, FIRMINY, FOURNEAUX, FRAISSES, GENILAC, GREZIEUX LE FROMENTAL, GREZOLLES, JURE, LA FOUILLOUSE, LA GRAND CROIX, LA PACAUDIERE, LA RICAMARIE, LA TALAUDIERE, LA TOUR EN JAREZ, LA TOURETTE, LE CHAMBON FEUGEROLLES, LE COTEAU, LE CROZET, LEIGNEUX, LENTIGNY, LEZIGNEUX, LES SALLES, L'ETRAT, L'HOPITAL LE GRAND, L'HORME, LORETTE, LURE, LURIECQ, MABLY, MACHEZAL, MAGNEUX HAUTE RIVE, MALLEVAL, MARCILLY LE CHATEL, MARCLOPT, MARCOUX, MARINGES, MIZERIEUX, MONTAGNY, MONTBRISON, MONTROND LES BAINS, NEAUX, NERONDE, NERVIEUX, NEULISE, NOIRETABLE, NOTRE DAME DE BOISSET, OUCHES, PARIGNY, PERIGNEUX, PERREUX, PLANFOY, POMMIERS, PONCINS, POUILLY-LES-NONAINS, POUILLY SOUS CHARLIEU, PRALONG, RENAISON, RIORGES, RIVAS, RIVE DE GIER, ROANNE, ROCHE LA MOLIERE, SAINT-LEGER-SUR-ROANNE, SAINT-ANDRE-LE-PUY, SAINT-BONNET-LE-CHATEAU, SAINT-BONNET-LES-OULES, SAINT-CHAMOND, SAINT-CYPRIEN, SAINT-CYR-DE-FAVIERES, SAINTE-COLOMBE-SUR-GAND, SAINT-DENIS-SUR-COISE, SAINTE-FOY-SAINTE-SULPICE, SAINT-ETIENNE, SAINT-FORGEUX-LESPINASSE, SAINT-GALMIER SAINT-GENEST-LERPT, SAINT-GENEST-MALIFAU, SAINT-GEORGES-HAUTEVILLE, SAINT-GERMAIN-LAVAL, SAINT-GERMAIN-LESPINASSE, SAINT-HEAND, SAINT-JEANBONNEFONDS, SAINT-JOSEPH, SAINT-JULIEN D'ODDES, SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, SAINT-JUST-LA-PENDUE, SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT, SAINT-LAURENT-LA-CONCHE, SAINT-LEGER-SUR-ROANNE, SAINT-MARCEL-DE-FELINES, SAINT-MARCEL-D'URFE, SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, SAINT-MARTIN-D'ESTREAUX, SAINT-MARTIN-LA-PLAINE, SAINT-MICHEL-SUR-RHONE, SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS, SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU, SAINT-PAUL-EN-CORNILLON, SAINT-PIERRE-DE-BOEUF, SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, SAINT-ROMAIN-D'URFE, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ, SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE, SAINT-ROMAIN-LE-PUY, SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY, SAINT-THOMAS-LA-GARDE, SAINT-VINCENT-DE-BOISSET, SAVIGNEUX, SORBIERS, SOUTERNON, SURY-LE-COMTAL, TARTARAS, TRELINS, UNIAS, UNIEUX, VALFLEURY, VEAUCHE, VEAUCHETTE, VENDRANGES, VERIN, VILLARS, VILLEMONTAIS, VILLEREST, VIOLAY, VIRICELLES, VIVANS, VOUGY

Article 3

Standard : 04 77 48 48 48
Télécopie : 04 77 21 65 83
Site internet : www.loire.gouv.fr
2 rue Charles de Gaulle CS 12241 – 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

2/4

Les tableaux figurant en annexe N°1 donnent, pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des cinq catégories définies par l'arrêté du 30 mai 1996 susmentionné, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons, le type de tissu urbain, ainsi que les niveaux sonores que les constructeurs doivent prendre en compte pour la construction de bâtiments inclus dans ces secteurs.

Les largeurs des secteurs affectés par le bruit sont mesurées à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Article 4

Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément à l'article R.571.43 du code de l'environnement susvisé.

- Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.
- Pour les bâtiments d'enseignement, de santé et les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon l'arrêté du 25 avril 2003 susvisé.

Article 5

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire, inclus dans les secteurs affectés par le bruit sont définis tel que précédemment mentionné par l'arrêté du 30 mai 1996 et l'arrêté du 25 avril 2003 précédemment mentionnés.

Le classement par catégories des infrastructures routières se base sur les éléments suivants :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne (dB(A))	Niveau sonore au point de référence en période nocturne (dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Article 7

Une copie de cet arrêté sera affichée en mairie des communes visées à l'article 2 pendant une durée minimale d'un mois.

Article 8

Le périmètre des secteurs affectés par le bruit situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres définis à l'article 3 et dans les annexes 1 et 2 du présent arrêté sera annexé par arrêté municipal au plan d'occupation des sols ou plan local d'urbanisme des communes visées à l'article 2 du présent arrêté.

Le présent arrêté sera également annexé au plan d'occupation des sols ou plan local d'urbanisme de ces mêmes communes.

Article 9

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mesdames et Messieurs les Maires des communes visées dans le tableau.
- Madame la directrice départementale des territoires de la Loire.

Article 10

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées et Madame la directrice départementale des territoires de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Saint-Etienne, Le 27 juillet 2022

Pour la préfète et par délégation
le sous-préfet de Montbrison
signé
Jean-Michel RIAUX

CD42

nom tronçon	débutant	finissant	Catégorie	Brut	largeur	Secteur	tissu	Communes traversées	Communes affectées non traversées
ARRAS	RD 43 - rue des Sorbiers -	route de Briennon	4	30	1	1	Roanne		Mably
Avenue de la Mairie	D8	D8	4	100	1	1	Bonson ; Saint Cyprien		
Avenue de Montbrison	D498	D12	4	30	1	1	Saint Cyprien ; Andrézieux		
D43_1	Boulevard Ouest	Rue des Sorbiers	4	30	1	1	Roanne		
D100_1 et D100_2	D100PR0+0	D100PR6+0	2	250	1	1	Andrézieux-Bouthéon ; Veauce ; Chamboeuf ; Andrézieux-Bouthéon		La Fouillouse ; Saint-Bonnet-Les-Oules
D101_1	D102	D108	4	30	1	1	Rivas ; Craintilleux		Cuzieux ; Chamboeuf
D103_1	D12	Rue Emile Rivoire	4	30	1	1	Chazelles-sur-Lyon		
D103_2	Rue Emile Rivoire	Limite département	4	30	1	1	Chazelles-sur-Lyon		Saint-Denis-sur-Coise
D108_1 et D108_2	D108PR0+0	D108PR20+230	4	30	1	1	Unieux ; Saint-Paul-en-Cornillon ; Saint-Just-Saint-Rambert		Saint-Maurice-en-Gourgois
D1082.1	D1082	D100	3	100	1	1	Andrézieux-Bouthéon		La Fouillouse
D1082_1 à D1082_10	D1082PR16+889	D1082PR54+637	3	100	1	1	Balbigny ; Civeness ; Feurs ; Epercieux-Saint-Paul ; Feurs ; Marclopt ; Saint-Laurent-la-Conche ; Montrond-les-Bains ; Veauce ; Cuzieu ; Andrézieux-Bouthéon		
D1082_11	D1082PR54+637	D1082PR58+451	4	30	1	1	La Fouillouse ; Andrézieux-Bouthéon		
D1082_12	D1082PR58+451	D1082PR63+227	3	100	1	1	L'Etrat ; La Fouillouse		Villars
D1082_13	D1082PR63+227	Changement vitesse 50/70	4	30	1	1	Planfoy ; Saint-Etienne		
D1082_14	Changement vitesse 50/70	Changement vitesse 70/50	3	100	1	1	Planfoy		
D1082_15	Changement vitesse 70/50	D1082PR78+826	4	30	1	1	Planfoy		
D1082_16	D1082PR97+595	D1082PR103+459	3	100	1	1	Bourg-Argental		
D1086_1	D1086PR0+000	D1086PR11+469	3	100	1	1	Malleval ; Vénin ; Saint-Pierre-de-Boeuf ; Saint-Michel-sur-Rhône ; Chavanay		
D1089_1	D1089PR0+0	D1089PR14+4	4	30	1	1	Montrond-les-bains ; Saint-André-le-puy ; Bellegarde en Forez ; Vincelles		
D1089_2	D1089PR14+4	D1089PR17+40	3	100	1	1	Cleppes ; Feurs		
D11_1	D1498	D11_2	4	30	1	1	La Tour-en-Jarez		L'Etrat
D11_1 et D11_2	D11PR16+387	D11PR26+231	4	30	1	1	Saint-Priest-en-Jarez ; L'Etrat ; Saint-Etienne ; Saint-Head		
D12_1 à D12_4	D12PR0+0	Changement vitesse 70/50	3	100	1	1	Saint-Just-Saint-Rambert ; Andrézieux-Bouthéon ; Veauce		
D12_5	Changement vitesse 70/50	D12PR6+592	4	30	1	1	ANDREZIEUX-BOUTHEON ; VEAUCHE		
D12_6 et D12_7	D12PR6+592	D12PR22+740	3	100	1	1	CHAMBOEUF ; SAINT-GALMIER ; VEAUCHE ; CHAZELLES-SUR-LYON ; GREZIEUX-LE-MARCHE		
D12	D103	Route de Saint-Galmier	4	30	1	1	Chazelles-sur-Lyon		
D1498_1	D1082	PR50+245	3	100	1	1	L'Etrat		Villars ; Saint-Priest-en-Jarez ; La Fouillouse
D1498_2	PR50+245	Changement de vitesse 70/50	4	30	1	1	La Tour-en-Jarez ; L'Etrat ; La Talaudière		
D1498_3 à D1498_5	Changement de vitesse 70/50	PR55+2	3	100	1	1	La Talaudière ; Sorbiers ; Saint-Chamond		
D1498_6	PR55+2	Changement de vitesse 50/70	4	30	1	1	Sorbiers ; Saint-Chamond ; La Talaudière		
D1498_7	Changement de vitesse 50/70	Changement de vitesse 70/50	3	100	1	1	Sorbiers ; Saint-Chamond ; La Talaudière		
D1498_8	Changement de vitesse 70/50	PR61+61	4	30	1	1	Sorbiers ; Saint-Chamond ; La Talaudière		
D2_1 et D2_2	Rue Maurice Bonnevalle	D38	4	30	1	1	Saint-Chamond		
D201	Bretelle RD201	Bretelles RN88	2	250	1	1	La Ricamarie		
D201_1 à D201_3	PR0+0	PR10+416	2	250	1	1	Villars ; Saint-Genest-Lerpt ; L'Etrat ; La Ricamarie ; Saint-Genest-Lerpt ; Roche-la-Molière ; Saint-Etienne		La Fouillouse
D204_1 à D204_6	PR0+0	PR7+732	3	100	1	1	Savigneux ; Montbrison		Champdieu
D207_1 à D207_8	RN7 Rocade est PR0+000	D504 PR6+605	4	30	1	1	Mably ; Roanne ; Riorges ; Le Coteau		
D25_1	PR12+497	PR16+405	3	100	1	1	Unieux ; Saint-Etienne		Saint-Paul-en-Cornillon
D27_1	PR11+464	Changement de vitesse 70/50	3	100	1	1	Mably		
D27_2	Changement de vitesse 70/50	PR13+382	4	30	1	1	Mably		
D288_1	D288PR0+0	Rond point Paul et Marie Cave	4	30	1	1	Saint-Chamond		
D288_2	Rond point Paul et Marie Cave	A47	2	100	1	1	Saint-Chamond ; L'Horme		
D3 Bd Georges Pompidou	Rue Paul Cotte	Rond point Bd Geroges pompidou	3	100	1	1	Saint-Etienne		
D3_2_1	D3_2PR0+0	D3_2PR2+132	4	30	1	1	ROCHE-LA-MOLIERE SAINT-ETIENNE		
D3_1 à D3_4	Passage 80/70	D3PR24+653	3	100	1	1	Unieux ; Fraisses ; Saint-Paul-en-Cornillon ; Roche la Molière ; Saint-Etienne ; Firminy		
D3_5	D3PR24+653	Passage 50/70	4	30	1	1	Roche-la-Molière		
D3_6	Passage 50/70	Passage 70/50	3	100	1	1	Roche-la-Molière		
D3_7	Passage 70/50	D3PR27+155	4	30	1	1	La Talaudière ; Saint-Etienne		
D3_8 à D3_14	D3PR27+155	D1498	3	100	1	1	Sorbiers ; La Talaudière ; Roche la Molière ; Saint-Etienne		La Tour-en-Jarez
D3_15 et D3_16	D3PR37+533	D3PR40+216	4	30	1	1	La Talaudière ; Sorbiers		
D31_1 et D31_2	Rue Joanny Augs Sortie Roanne	Montée de la Croix Blanche	4	30	1	1	Riorges		Roanne
D300	D300PR5+0	D300PR6+829	4	100	1	1	Riorges ; Villerset		
D3088	Rocade	rue de Stalingrad	4	30	1	1	La Ricamarie		
D3088_1 à D3088	D3088PR0+0	D3088PR3+174	3	100	1	1	Le Chambon-Feugerolles ; La Ricamarie		
D32_1	D32PR30+586	Changement de vitesse 80/50	3	100	1	1	Saint-Chamond ; Saint-Jean-Bonnefonds		
D32_2	Changement de vitesse 80/50	D32PR34+846	4	30	1	1	Saint-Chamond ; Saint-Jean-Bonnefonds		
D3498_1 à D3498_3	D8	A72	2	250	1	1	Saint-Just-Saint-Rambert ; Andrézieux-Bouthéon ; La Fouillouse		Bonson
D3498_4	A72	D100	3	100	1	1	La Fouillouse ; Andrézieux-Bouthéon		
RD36_1 à RD36_3	Avenue du Pilat	Rue de la chataignière	4	30	1	1	Saint-Etienne		
D36 RUE DU COIN	avenue de la Libération	rue Laurent Charlies	4	30	1	1	Saint-Chamond		
D43_1	D43PR4+674	D43PR15+892	3	100	1	1	Mably ; Briennon ; Roanne		
D43_2	D43PR15+892	Changement de vitesse 50/80	4	30	1	1	Commelle-Vernay ; Le Coteau ; Roanne		
D43_3	Changement de vitesse 50/80	Changement de vitesse 80/50	4	100	1	1	Commelle-Vernay ; Le Coteau ; Roanne		
D43_4	Changement de vitesse 80/50	D43PR18+1016	4	30	1	1	Commelle-Vernay ; Le Coteau ; Roanne		
D487	D487PR0+0	D487PR4+167	4	30	1	1	Saint-Pierre-la-Noaille		
D482_1	D482PR4+167	D482PR17+95	3	100	1	1	Pouilly-sous-Charlieu ; Vougy ; Saint-Nizier-sous-Charlieu ; Roanne		Mably
D487_1	D487PR0+0	Changement de vitesse 50/80	4	30	1	1	Pouilly-sous-Charlieu ; Saint-Nizier-sous-Charlieu ; Charlieu		
D487_2	Changement de vitesse 50/80	Changement de vitesse 80/50	3	100	1	1	Pouilly-sous-Charlieu ; Saint-Nizier-sous-Charlieu ; Charlieu		
D487_3	Changement de vitesse 80/50	D487PR5+24	4	30	1	1	Pouilly-sous-Charlieu ; Saint-Nizier-sous-Charlieu ; Charlieu		
D496_1 et D496_2	D496PR18+353	D496PR31+941	3	100	1	1	Chalain-le-Comtal ; Grozieux-le-Frontental ; Savigneux ; Boisset-les-Montrond ; Montrond-les-bains		Chalain-le-Comtal
D498_1	D498PR21+149	D498PR39+579	3	100	1	1	Perigneux ; Luriecq ; Saint-Marcellin-en-Forez ; Saint-Bonnet-le-Chateau ; Sury-le-Comtal ; La Tourette		
D5_1	D204	D107_1	3	100	1	1	Montbrison ; Saint-Thomas-la-Garde ; Saint-Georges-Haute-ville		Lezigneux
D500_1_1	D500-1PR0+0	D500-1PR0+377	3	100	1	1	Le Chambon-Feugerolles ; Firminy		
D500_1	D500PR0+0	Sortie d'agglomération	4	30	1	1	Firminy		Le Chambon-Feugerolles
D500_2	Sortie d'agglomération	D500PR3+1008	3	100	1	1	Firminy		
D501_1	D1082	D22	4	30	1	1	Planfoy ; Saint-Genest-Malifaux		
D504_1 et D504_2	D504PR0+0	D504PRS+028	3	100	1	1	Perreux ; Le Coteau ; Combre ; Montagny		Roanne
D53_1	D53PR0+0	Changement de vitesse 50/80	4	30	1	1	Ouches ; Villerset ; Lertigny ; Roanne		Willemontais
D53_2 à D53_5	Changement de vitesse 50/80	D53PR10+945	3	100	1	1	Roanne		
D53_6	D53PR10+945	D207	4	30	1	1	Roanne		
D54_1 à D54_3	D54PR13+655	D54PR15+605	4	30	1	1	Veauce ; Veauchette		
D6_1	D88	D37	4	30	1	1	Genillac ; Saint-Martin-La-Plaine		
D8_1	D8PR60+142	Sortie d'agglomération	4	30	1	1	Chalain-d'Uzore ; Boen-sur-Lignon ; Montbrison ; Trelins ; Pralong ; Marcilly-le-Chatel ; Champdieu ; Leigneux ; Marcoux		
D8_2 à D8_8	Sortie d'agglomération	D8PR97+512	3	100	1	1	Saint-Romain-le-Puy ; Montbrison ; Sury-le-Comtal ; Saint-Marcellin-en-Forez ; Saint-Just-Saint-Rambert		
D88.1 Rue du docteur Louis Destre	Espace Paul et Guy Vantajol	Espace Paul et Guy Vantajol	4	30	1	1	Saint-Etienne		
D88_1 à D88_3	D88PR0+000	D88PR11+1997	4	30	1	1	Saint-Joseph ; Rive de Gier ; La Grand-Croix ; Lorette ; L'Horme		Chateaufort ; Saint-Chamond ; Saint-Paul-en-Jarez
D88_4	D88PR11+1997	D88PR20+43	3	100	1	1	Le Chambon-Feugerolles ; La Ricamarie ; Saint-Etienne		
D88_5 et D88_6	D88PR20+43	D500	4	30	1	1	Le Chambon-Feugerolles ; Firminy ; Fraisses		
D89_1	D89PR11+56	D89PR13+1457	3	100	1	1	Feurs		
D9_1	D9PR17+203	D9PR23+57	3	100	1	1	Renaizon ; Pouilly les nonains ; Saint-Leger sur Roanne		
D9_2 à D9_5	D9PR23+57	D9PR26+61	4	30	1	1	Saint-Leger-sur-Roanne ; Riorges		
Deviation Bonson-Sury	D498	D3498	2	250	1	1	Bonson ; Saint-Just-Saint-Rambert ; Saint-Marcellin-en-Forez		Sury-le-Comtal
RUE DES BUTTES	RD27	RD 207	3	100	1	1	Mably		
D36 Av du Pilat	RD36A rue du Colonel Fabien	Av Leon Jouhaux	0	1	1	1	Saint-Etienne		
D36 RUE GALLIENI	rue Rene Pellon	rue Rene Dumaine	Déclassé	0	1	1	Saint-Chamond		
D36-2	rue Colonel Fabien	avenue Leon Jouhaux	Déclassé	0	1	1	Saint-Chamond ; Saint-Etienne		
D36-2	rue Colonel Fabien	avenue Leon Jouhaux	Déclassé	0	1	1	Saint-Chamond ; Saint-Etienne		
D36 RUE RENEE PELLON	route de la Chabure	rue Gallieni	Déclassé	0	1	1	Saint-Chamond		
D36 RUE RENEE PELLON	route de la Chabure	rue Gallieni	Déclassé	0	1	1	Saint-Chamond		
D37 RUE ROZET	D88 Rd pt de la Maladiere	bretelle acces RD288	Déclassé	0	0	0	L'Horme ; Saint-Chamond		
Deviation Firminy	D500-1	D500	Déclassé	0	1	1	Le Chambon-Feugerolles		
D106-3	Limite commune	limite commune	Déclassé	0	1	1	LA TALAUDIERE ; SAINT-JEAN-BONNEFONDS		
D2-12	Route de Saint Etienne	Rue Maurice Bonnevalle	Déclassé	0	1	1	Saint Chamond		
D482	D482PR4+167	D482PR17+95	Déclassé	0	1	1	SAINTE-NIZIER-SOUS-CHARLIEU ; SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE		
D8_14_1	D8PR60+142	D8PR64+550	Déclassé	0	1	1	BONSON ; SAINT-JUST-SAINTE-RAMBERT ; SURY-LE-COMTAL		
D88-3	intersection RD88 Nord et Sud	250m apres RD6 Nord	Déclassé	0	1	1	Rive de gier		
D88-5	250m apres D6 nord	jonction avec RD88 Sud	Déclassé	0	1	1	Rive de gier		
D88-27	Rue Bonnevalle	N498	Déclassé	0	1	1	Saint-Chamond		

Etat							
nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées	Communes affectées non traversées
A45_1	Noeud A72 COSE	RD3 La Talaudière	2	250	1	La Tour-en-Jarez ; L'Etrat ; La Fouillouse ; La Talaudière	Villars ; Saint-Genest-Lerpt ; Saint-Etienne
A45_2 à A45_3	RD3 La Talaudière	RD42 St Maurice-sf-Dargoire	1	300	1	Sorbiers ; Saint-Chamond ; L'Horme ; La Tour-en-Jarez ; Saint-Jean-Bonnefonds ; La Talaudière ; Vallfey ; Saint-Joseph ; Cellieu ; Saint-Romain-en-Jarez ; Chagnon ; Genilac ; Saint-Martin-la-Plaine	Saint-Etienne
A47 BRETELLE	A47	Route de la Varizelle	3	100	1	L'Horme	
A47 BRETELLE	A47	Saint-Chamond	3	100	1	Saint-Chamond	
A47 BRETELLE	A47	Saint-Chamond	4	30	1	Saint-Chamond	
A47 BRETELLE	A47	Saint-Chamond	4	30	1	Saint-Chamond	
A47 BRETELLE	A47	Saint-Chamond	3	100	1	Saint-Chamond	
A47 BRETELLE	A47	L'Horme	3	100	1	Saint-Chamond	
A47 BRETELLE	A47	L'Horme	4	30	1	La Grand-Croix ; L'Horme	
A47_1 à A47_4	limite dpt Loire/Rhone	N88	1	300	1	Rive-de-Gier ; Dargoire ; Chateauneuf ; Tartaras ; La Grand-Croix ; L'Horme ; Saint-Joseph ; Lorette ; Genilac ; Rive-de-Gier ; Saint-Chamond ; L'Horme	Saint-Martin-La-Plaine ; Chateauneuf
A72_1 à A72_7	PR4+300	A89	1	300	1	Villars ; Saint-Priest-en-Jarez ; La Fouillouse ; Saint-Jean-Bonnefonds ; Saint-Etienne ; Chalaïn-le-Comtal ; L'Hopital-le-Grand ; Boisset-Hé-Montrond ; Craintilleux ; Andrieux-Boutheon ; Veauchette ; Chalaïn-le-Comtal ; Cleppe ; Magneux-Haute-Rive ; Nervieux ; Poncins ; Sainte-Foy ; Saint-Sulpice ; Pommiers ; Pommiers ; Chamboen ; Mizerieux	L'Etrat ; Villars ; Unias
A89_1 à A89_5	Limite departement	Limite departement	2	250	1	Cervieres ; Les Salles ; Noiretable ; Saint-Julien-d'Odes ; Amions ; Saint-Marcel-d'Urfe ; Champoly ; Jure ; Lure ; Grezilles ; Saint-Germain-Laval ; Saint-Romain-d'Urfe ; Les Salles ; Amions ; Pommiers ; Saint-Georges-de-Baroille ; Balbigny ; Nervieux ; Violay ; Saint-Just-la-Pendue ; Néronde ; Sainte-Colombe-sur-Gand ; Saint-Marcel-de-Félines	Souterron ; Nervieux ; Pommiers ; Bussières
bretelle A72-RN488	RN488	A72	3	100	1	Saint-Jean-Bonnefonds ; Saint-Etienne	
bretelle A72-RN488	RN488	A72	3	100	1	Saint-Jean-Bonnefonds ; Saint-Etienne	

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées	Communes affectées non traversées
N488_1	RN88-PR 0	A72-PR 1+150	2	250	1	Saint-Etienne	Saint-Jean-Bonnefonds
N488_2	A72-PR 1+150	D32 rond point PR 2+200	3	100	1	Saint-Etienne	
N7_1 et N7_2	limite dpt PR0	Changement vitesse 80/110	3	100	1	La Pacaudière ; Vivans ; Saint-Martin-d'Estreaux ; Changy	Le Crozet
N7_3	Changement vitesse 80/110	PR14+710 (fin dev)	2	250	1	La Pacaudière ; Vivans ; Saint-Martin-d'Estreaux ; Changy	Le Crozet
N7_4 à N7_10	PR14+710 (fin dev)	Changement vitesse 50/110	3	100	1	Saint-Forgeux-lespinasse ; Saint-Romain-la-Motte ; Mably ; Saint-Germain-Lespinnasse ; Ambierle ; Changy ; Roanne	
N7_11 et N7_12	Changement vitesse 50/110	PR 41+760 (intersection N82)	2	250	1	Mably ; Roanne ; Saint-Vincent-de-Boisset ; Saint-Cyr-de-Favières ; Perreux ; Notre-Dame-de-Boisset ; Le Coteau	Vendranges ; Neaux
N7_13	PR 41+760 (intersection N82)	Changement vitesse 80/50 Entree Neaux	3	100	1	Neaux ; Saint-Cyr-de-Favières ; Fourneaux ; Saint-Symphorien-de-Lay ; Chirassimont ; Machezal	Vendranges
N7_14	Changement vitesse 80/50 Entree Neaux	Changement vitesse 50/80 Sortie Neaux	4	30	1	Neaux ; Saint-Cyr-de-Favières ; Fourneaux ; Saint-Symphorien-de-Lay ; Chirassimont ; Machezal	Vendranges
N7_15	Changement vitesse 50/80 Sortie Neaux	Changement vitesse 80/50 Entree St Symphorien de Lay	3	100	1	Neaux ; Saint-Cyr-de-Favières ; Fourneaux ; Saint-Symphorien-de-Lay ; Chirassimont ; Machezal	Vendranges
N7_16	Changement vitesse 80/50 Entree St Symphorien de Lay	Changement vitesse 50/80 Sortie St Symphorien de Lay	4	30	1	Neaux ; Saint-Cyr-de-Favières ; Fourneaux ; Saint-Symphorien-de-Lay ; Chirassimont ; Machezal	Vendranges
N7_17	Changement vitesse 50/80 Sortie St Symphorien de Lay	Limite Rhone PR 60+000	3	100	1	Neaux ; Saint-Cyr-de-Favières ; Fourneaux ; Saint-Symphorien-de-Lay ; Chirassimont ; Machezal	Vendranges
N82_1 et N82_2	PR 0	PR 19+926 (croisement A89)	2	250	1	Balbigny ; Vendranges ; Saint-Cyr-de-Favières ; Saint-Marcel-de-Félines ; Neulise	Neaux
N88_1 à N88_3	A47	N488	1	300	1	Saint-Chamond ; Saint-Jean-Bonnefonds ; Saint-Etienne	
N88_4	Separation avec la N488	A72	3	100	1	Saint-Chamond ; Saint-Jean-Bonnefonds ; Saint-Etienne	
N88_5 à N88_10	A72	Changement vitesse	2	250	1	La Ricamarie ; Saint-Etienne	
N88_11 à N88_13	Changement vitesse	Changement vitesse 110/90	1	300	1	La Ricamarie ; Saint-Etienne ; Le Chambon-Feugerolles	Firminy
N88_14 à N88_16	Changement vitesse 110/90	Limite departement	2	250	1	Le Chambon-Feugerolles ; Firminy ; Fraisses	

Roanne

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées
AQUEDUCS	Rue du Chateau	Rue Cadore	4	30	1	Roanne
AUGE	RD 9	Rue du General Giraud	4	30	1	Roanne ; Riorges
Avenue GAMBETTA	Cours de la Republique	Rue Cadore	3	100	0	Roanne
Bd THIERS	Rue de Villemontais	Rue Lucien Sampaix	4	30	1	Roanne
BEAULIEU 1	Place du Phoenix	Rue Raffin	5	10	1	Roanne
BEAULIEU 2	Rue A. Raffin	Rue Brison	4	30	0	Roanne
Belgique 1 à 3	Avenue de Paris	Rue de Charlieu	4	30	1	Roanne
BERGE	Bd Jules Ferry	Rue Malon	4	30	1	Roanne
BLANQUI 1 et 2	Rue de Villemontais	Chemin de Halage	4	30	1	Roanne
BOULEVARD OUEST_9	Rocade Est	Avenue du Polygone	4	30	1	Roanne
CADORE	rue Noiro	rue Charles de Gaulle	3	100	0	Roanne
CHATEAU	Rue Charles de Gaulle	Rue des Aqueducs	4	30	1	Roanne
CIMETIERE	RD 207 - Avenue de Paris -	Boulevard Ouest	4	30	1	Mably ; Roanne
CLEMENT 1 et 2	Rue de Bourgogne	Rocade est	4	30	1	Roanne
CUGNOT 1 et 2	Boulevard Baron du Marais	Rue Stephenson	4	30	1	Roanne
CURIE	Rue de Matel	Rue de Charlieu	4	30	1	Roanne
CUVIER	Rue Denis papin	Avenue de Paris	4	30	1	Roanne
D 43_2 et 2	Place Louis Flandre	Boulevard Ouest	4	30	1	Mably ; Roanne
D482_2	Rocade Est	D 207 - Avenue de Lyon -	4	30	1	Roanne
DEPIERRE	RD 53 - rue Jean Jaures -	Levee du Renaison	5	10	1	Roanne
DESROCHES	Rue Marguerite Duras	Rue du General Giraud	4	30	1	Roanne ; Riorges
DOURDEIN 1	Rue St Romain	Rue Vachet	Déclassé	0	1	Roanne ; Riorges
DOURDEIN 2	Rue Vachet	Rue Pierre Semard	Déclassé	0	1	Roanne
FERRY	RD 53 - rue Brison -	rue de la Berge	4	30	1	Roanne
FOLLEREAU	Rue de la Berge	Rue Martin	4	30	1	Roanne
FONTENILLE	Rue Jean Mace	Avenue de Lyon	4	30	1	Roanne
GIRAUD 1 et 2	RD 53	Rue Joanny Auge	4	30	1	Roanne ; Riorges
HOCHE 1 et 2	Levee du Renaison	Rue Arago	4	30	1	Roanne
HOPITAL_1 et 2	Avenue de Lyon	Bd Palissy	4	30	1	Roanne
L'HERMINIER	Bd Palissy	D 207	4	30	1	Roanne
MALON	Rue Beaulieu	Rue de la Berge	4	30	1	Roanne
MARAIS	rue Nicolas Cugnot	Avenue de Paris	4	30	1	Roanne
MARENGO	rue Roger Salengro	RD 53 - rue Jean Jaures -	4	30	1	Roanne
MARNE	Avenue du Polygone	Rue de Charlieu	4	30	1	Roanne
MATEL 1	Rue de Charlieu	Rocade est	Déclassé	0	1	Roanne
MATEL 2	Rocade est	Rue Georges Mandel	Déclassé	0	1	Roanne
MERMOZ	Rue Moulin Paillasson	100m avant rue Plasse	4	30	1	Roanne
MOULIN PAILLASSON 1 et 2	Rue du general Giraud	Rue Saint Andre	4	30	1	Roanne
PALISSY_1 à 3	Rue de Charlieu	Quai Cdt L'Herminier	4	30	1	Roanne
PAPIN	Nicolas Cugnot	Rue Seguin	Déclassé	0	1	Roanne
PLASSE1 et 2	Rue Lucien Sampaix	Rue Saint Alban	4	30	1	Roanne
POLYGONE	Avenue de la Marne	Boulevard de Reims	4	30	1	Roanne
QUAI DU MARECHAL LECLERC	Levee du Renaison	RD 207	4	30	1	Roanne
RAFFIN	D 53 - rue Brison -	rue Beaulieu	4	30	1	Roanne
RENAISON	rue de la Berge	rue Depierre	4	30	1	Roanne
REPUBLIQUE (Roanne)	Rue Noiro	Bd Baron du Marais	4	30	1	Roanne
ROCHE 1 et 2	Place Clemenceau	Avenue de Lyon	5	10	1	Roanne
RUE CHARLES DE GAULLE	Rue de Cadore	Rue Georges Clemenceau	4	30	1	Roanne
RUE DE CHARLIEU	Place Georges Clemenceau	Rue Jean Mace	4	30	1	Roanne
RUE JEAN MACE	rue Roger Salengro	100m avant rue de Fontenille	4	30	1	Roanne
RUE ROGER SALENGRO	Rue Charles de Gaulle	Rue Diderot	4	30	1	Roanne
SEMARD	RD 9 - rue Mulsant -	Boulevard Ouest	4	30	1	Roanne ; Riorges
VIES VIEILLES	Avenue de Lyon	Bd JB Clement	4	30	1	Roanne

SEM

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieTronc	largeur	secteur	tissu	Communes traversées	Communes affectées non traversées
O.12708333	Avenue Jules Ferry	Rue des Charmilles	Déclassé	0	1		Saint-Chamond	
37206	place Anatole France	rue Edouard Vaillant	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
37571	place Anatole France	place Jules Ferry	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
37571	place Anatole France	place Jules Ferry	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
ACIERIES	boulevard Thiers	boulevard Etvallièrre	Déclassé	0	1		Saint-Etienne	
ALBERT 1ER	boulevard Augustin Thierry	rue Borie	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
ALLEE ALEXANDRE DUMAS_1	rue des Allées	Rue de la Montat	4	30	1		Saint-Etienne	
ALLEE ALEXANDRE DUMAS_2 et 3	Rue de la Montat	N88	5	10	1		Saint-Etienne	
ARCOLE	place Jean Jaures	ruede Coin	4	30	0		Saint-Etienne	
Av de GAFFARD et Bld D'Auvergne	Rue Paul Langevin	D500	4	30	1		Le Chambon-Feugerolles ; Firminy	
AVENUE DE LA LIBERATION	rue Victor Hugo	rue Marc Seguin	4	100	0		Saint-Chamond	
AVENUE DE LA LIBERATION_1 à 5	Rue Michellet	Rue de la République	5	10	1		Saint-Etienne	
AVENUE DE LA LIBERTE	rue de Montel	bd du 8 mai 45	4	30	1		Saint-Etienne	
Avenue de Rochetaillée_1	Rue Guttenberg	Rue Amoureux	4	100	0		Saint-Etienne	
Avenue de Rochetaillée_2	Rue Amoureux	Rue Nicéphore Niepce	4	30	1		Saint-Etienne	
Avenue de Vesouch	Rue Jean de la Fontaine	D12	4	30	1		Andrezieux-Bouthéon	
AVENUE DENFER ROCHEREAU	place Fourcyron	gare Chateauxroux	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
AVENUE GRUNER	rue de la Montat	avenue Denfert Rochereau	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
Avenue Leon Jouault	Avenue du Pilat	Chemin de la Colançiere	5	10	1		Saint-Etienne	
BADOUILLERE	rue Coar Bertholon	place Villeboub	5	10	1		Saint-Etienne	
BD ALEXANDRE DE FRAISSINETTE	square Roosevelt	Residence de la Pignière	4	30	1		Saint-Etienne	
BD ALEXANDRE DE FRAISSINETTE	square Roosevelt	rue Marcel Sembat	Déclassé	0	1		Saint-Etienne	
bd Alfred de Musset	Rue Dufour	Rue Benoit Malon	4	100	1		Saint-Etienne	
BD BETHENOD	Rue des Ferrandiers	Bd Daguerre	4	30	1		Saint-Etienne	
BD DAGUERRE_1 à 3	Rue Emile Permond	Rue Jean Allemand	4	100	1		Saint-Etienne	
BD DE LA PALLE_1 et 2	Rue de Madagascar	rue de Terrenoire	5	10	1		Saint-Etienne	
BD DELAY_1	Rue de St Etienne	rue Alsace Lorraine	4	30	1		Saint-Chamond	
BD DELAY_2	rue Alsace Lorraine	Rpt Paul et Marie Cave	4	100	0		Saint-Chamond	
BD DU 38EME REGIMENT D'INFANTE	rue des Allées	rue de montat	4	30	1		Saint-Etienne	
BD DU 80 MAI 45_1 et 2	Rue du Dr Henri et Bernard Muller	Rue Beaujeu	5	10	1		Saint-Etienne	
Bd du Docteur Rabou Duval_1 et 2	Rue Martin Luther King	Boulevard Daguerre	5	10	1		Saint-Etienne	
BD DU MARECHAL DE LATTRE DE TA	bd d'Esperay	rue des Houillères	5	10	1		Saint-Etienne	
BD FREDO KRUMNOW	rue de la pareille	rue buisson	4	30	1		Saint-Etienne	
Bd Georges Clemenceau	Rue du docteur Nobis	Bd Pierre Joannon	5	10	1		Saint-Chamond	
BD LOUIS LUMIERE	place marchal Foch	rue Borie	Déclassé	0	1		Saint-Etienne	
BD MARECHAL FRANCHET D'ESPERY	rue Marechal de Lette	rue Charles Dupuy	5	10	1		Saint-Etienne	
Bd Martin BERNARD	Rue paillon	Rue de tardy	4	30	1		Saint-Etienne	
BD MAURICE	rue Montierre	rue Colombet	4	30	1		Saint-Etienne	
BD Pierre Joannon	Bd Georges Clemenceau	Bd Pierre Joannon	5	10	1		Saint-Chamond	
BD PIERRE MENDES FRANCE	rue de la pareille	rue pierre semard	5	100	1		Saint-Etienne	
Bd Thiers_1 à 4	bretelle A72	boulevard Jules Janin	4	100	1		Saint-Etienne	
bd Valbonotte	Rue Wvarize	Rue Antoine Durafour	2	250	0		Saint-Etienne	
bd VALVALD	bd Camille Saint-Saens	bd Camille Saint-Saens	5	100	1		Saint-Etienne	
BERGSON_1	rue Edmond Charpentier	rue Claude Odde	4	100	1		Saint-Etienne	
BERGSON_2	rue Edmond Charpentier	rue Claude Odde	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
BERGSON_3	avenue Jules Janin	rue Edmond Charpentier	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
BERGSON1	rue Claude Odde	avenue de Verdun	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
BERGSON2	rue Edmond Charpentier	rue Claude Odde	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
BERNARD	rue Pierre Semard	Rue paillon	4	30	1		Saint-Etienne	
BERNARD	Rue de tardy	rue Alfred Colombet	4	30	1		Saint-Etienne	
Bif Rue GABRIEL PERI_1 à 3	Rue Ambroise Pare	Rue Ambroise Pare	4	30	1		Saint-Etienne	
BLANQUI	place de l'Hotel de Ville	place Jules Guesde	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
BOULEVARD DE FONSALE_1	RD88	Boulevard de la Grande Terre	4	30	1		Saint-Chamond ; L'Harne	
BOULEVARD DE FONSALE_2 et 3	Boulevard de la Grande Terre	D36	5	10	1		Saint-Chamond	
BOULEVARD DE LA GRANDE TERRE	bd de Fonsala	Déclassé	0	1			Saint-Chamond	
Boulevard Flachat	R Marechal Franchet d'Esperay	Rd Point D3/D201	4	100	1		Saint-Genest-Lerpt ; Roche-la-Molière ; Saint-Etienne	
Boulevard Jean Rosand	limite commune	limite commune	Déclassé	0	1		La Taludière ; Sorbiers	
Boulevard Karl Marx	cours Fauriel	Rue Jean Zy	5	10	1		Saint-Etienne	
Boulevard Martin Bernard	Place Raspail	Bd Martin Bernard	4	30	1		Saint-Etienne	
Boulevard Normandie Niemen	Bretelle RN88	Bretelle RN88	4	30	1		Saint-Etienne	
Boulevard Normandie Niemen	Rue de Terrenoire	Bretelle N88	4	100	1		Saint-Etienne	
BOULEVARD NORMANDIE NIEMEN_1 et 2	rue des Allées	rue de Terrenoire	4	30	1		Saint-Etienne	
BOULEVARD ST CHARLES_1 et 2	RN88	rue Victor Hugo	4	30	1		Firminy	
BRETELLE A72_1	Bretelle A72	A72	4	30	1		Saint-Jean-Bonnefonds ; Saint-Etienne	
BRETELLE A72_2	Rue Victor Hugo	Bretelle A72	5	10	1		Saint-Jean-Bonnefonds ; Saint-Etienne	
BRETELLE A72_3	Rue Maître Simone Lavalliant	Rue Montyon	3	100	1		Saint-Etienne	
BRETELLE A72_4	A72	Rue Maître Simone Lavalliant	3	100	1		Saint-Etienne	
BRETELLE A72_5	Rue Emile Zola	A72	3	100	1		Saint-Jean-Bonnefonds ; Saint-Etienne	
Bretelle D3088_1	D3088	D201	4	100	1		La Ricamarie	
Bretelle D3088_2	D201	Rue de l'ondaïne	4	30	1		La Ricamarie ; Saint-Etienne	
Bretelle D3088_3	D3088	Rue de l'ondaïne	5	10	1		La Ricamarie	
Bretelle D3088_4	D201	Rue de l'ondaïne	4	30	1		La Ricamarie ; Saint-Etienne	
Bretelle D3088_5	D201	Rue de l'ondaïne	4	30	1		La Ricamarie	
BRETELLE RN88_1	Rd Point RD88	RN88	3	100	1		Firminy	
BRETELLE RN88_2	RN88	RD201	4	100	1		Saint-Etienne	
BRETELLE RN88_3	RN88	Bretelle RN88	4	30	1		La Ricamarie	
BRETELLE RN88_4	RN88	Bretelle RN88	4	30	1		La Ricamarie	
BRETELLE RN88_5	RN88	RD201	3	100	1		La Ricamarie	
BRETELLE RN88_6	RD201	RN88	3	100	1		Saint-Etienne	
BRETELLE RN88_7	RD201	RN88	3	100	1		La Ricamarie	
BRETELLE RN88_8	Boulevard Normandie Niemen	N88	3	100	1		Saint-Etienne	
BRETELLE SORTIE RN88	Rd Pt sur Rivaud	Déclassé	0	1			Saint-Chamond	
BRIAND & PAIX	avenue Hoché	avenue de l'Industrie	Déclassé	0	1		Villars	
BRIAND & PAIX 1	rue M.-Carême	boulevard Pierre Mendès France	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
BRIAND & PAIX 2	rue M.-Carême	boulevard Pierre Mendès France	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
BRIAND & PAIX 3	rue M.-Carême	boulevard Pierre Mendès France	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
CHARCOT	rue des docteurs Charcot	rue Parmentier	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
CHARCOT	rue Remy Doutré	place Bellevue	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
CHARCOT	rue Remy Doutré	place Bellevue	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
CHARCOT	rue Remy Doutré	place Bellevue	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
CHEMIN PARISSES	Rue Kiebler	Rue de Morney	5	10	1		Villars ; Saint-Etienne	
CHEVREUIL	Bd Daguerre	rue Basse des Rives	4	30	1		Saint-Etienne	
Cours FAUREL_1 à 4	Square Franklin Roosevelt	Rue Pierre Termier	4	30	1		Saint-Etienne	
COURS JOVIN BOUCHARD	rue Emile Littré	rue du Gl Leclerc	Déclassé	0	1		Saint-Etienne	
COURS PIERRE LUCIEN BUISSON	rue michel rondet	rue georges tessier	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
CREUSS	rue Gambetta	rue Michellet	4	30	0		Saint-Etienne	
CURNEUX	chemin du Vieux Chateau	rue Paul Bert	Déclassé	0	1		Villars	
DE GAULLE	place Jean Jaures	boulevard Jules Janin	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
DE GAULLE	place Jean Jaures	boulevard Jules Janin	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
DESCHANEL_1	RD3 : rue Mal Frenchet d'Esperay	Rue Severine	5	10	1		Saint-Etienne	
DESCHANEL_2	Rue Severine	Rue du Perrier de Thaisy	5	30	1		Saint-Etienne	
Deviation Firminy	D500-1	D500	Déclassé	0	1		Firminy	
DUPRÉ	rue de Tarentaise	rue Pierre Mendès France	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
EVARD_1	rue Agricol Perdiguer	Rue Martin Luther King	4	30	1		Saint-Etienne	
EVARD_2	Rue Martin Luther King	Rue Etouard Marcel	5	10	1		Saint-Etienne	
EVARD_3 à 5	Rue Etouard Marcel	rue Pierre Semard	4	30	1		La Ricamarie	
FAURIAT	Rue Beaumier	rue de la Montat	4	30	1		Saint-Etienne	
FOY	place de l'Hotel de Ville	place du Peuple	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
FOY	place de l'Hotel de Ville	place du Peuple	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
FRANCS MACONS 1	rue Michellet	Rue Jean Mace	4	100	0		Saint-Etienne	
FRANCS MACONS 2	Rue Jean Mace	cours Fauriel	5	10	1		Saint-Etienne	
GAMBETTA	place du Peuple	place Anatole France	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
GAMBETTA	place du Peuple	place Anatole France	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
JANIN_0	rue Bergson	Rue Baly	4	30	1		Saint-Etienne	
JANIN_1	Rue Baly	Rue Rouget de Lisle	4	100	1		Saint-Etienne	
JANIN_2	Rue Sadi Carnot	Rue Jouffroy	4	30	1		Saint-Etienne	
JANIN_3 et 4	rue Bergson	Rue Francois Albert	4	100	1		Saint-Etienne	
JANIN_5	Rue Francois Albert	rue Ferdinand	5	10	1		Saint-Etienne	
JEU DE L'ARC	Rue des Arts	Avenue de la Liberation	4	30	0		Saint-Etienne	
KNOBLAUCK	place du Marechal Foch	rue Bergson	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
MENDES FRANCE	limite commune'Etrat	place Massenet	Déclassé	0	1		Saint-Priest-En-Jarez	
MENDES FRANCE	limite commune'Etrat	place Massenet	Déclassé	0	1		Saint-Priest-En-Jarez	
MICHARD_1	rue Thiers	Chemin des Sagnes	5	10	1		Villars	
MICHARD_2	Chemin des Sagnes	Avenue Pierre Mendès France	4	30	1		Villars	
MICHELET 1	rue du docteur Cordier	avenue de la Liberation	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
MICHELET 1	rue du docteur Cordier	avenue de la Liberation	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
MICHELET 1	rue du docteur Cordier	avenue de la Liberation	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
MICHELET 1	rue du docteur Cordier	avenue de la Liberation	Déclassé	0	0		Saint-Etienne	
MIMARD	Place Jean Moulin	rue des Allées	5	100	1		Saint-Etienne	
MONTRAVEL	RD 201	chemin du Vieux Chateau	Déclassé	0	1		Villars	
MOULIN 2	Rocade	rue de Stallgrad	Déclassé	0	1		La Ricamarie	
MOULIN 3	rue de Stallgrad	rue Gambetta	Déclassé	0	1		La Ricamarie	
MUSSET	boulevard Jules Janin	rue Scheurer Kestner	4	30	1		Saint-Etienne	
MUSSET	rue Buisson	rue Benoit Malon	3	100	1		Saint-Etienne	
MUTJLIS	rue Gambetta	Déclassé	0	0			Saint-Etienne	
NADAUD	Rue Etienne Marnand	Place Villeboub	4	100	1		Saint-Etienne	
PASSEMENTIERS	Rue Nicolas Chaze	Rue Coraly Royet	4	30	1		Saint-Etienne	
PASTEUR_1 et 2	rue Robespierre	rue Gabriel Peri	4	30	1		Saint-Etienne	
PERDIGUER	Rue de la Croix de Mission	Rue Florent Evard	5	10	1		Saint-Etienne	
PLACE ANATOLE FRANCE	chaussees ouest et Sud	Déclassé	0	1			La Ricamarie	
PLACE BELLEVUE	chaussees est et ouest	chaussees est et ouest	Déclassé	0	1		Saint-Etienne	
PLACE BOVIN	Rue Georges Tessier	Rue Guy Colombet	5	10	1		Saint-Etienne	
PLACE CHAVANELLE	chaussee Est	RUE MARCELIN ALLARD	5	10	1		Saint-Etienne	
PLACE DE LA REPUBLIQUE	chaussees Sud Est et Ouest	Déclassé	0	1			Saint-Chamond	
Place de l'Hotel de Ville	Place du Bonan	Rue Blanqui	5	10	1		Saint-Etienne	
Place des Ursules	Rue Ronnard	Place Waldeck-Rousseau	5	10	1		Saint-Etienne	
Place Edmond Maurat_1 et 2	bd Valbonotte	cours Fauriel	4	30	1		Saint-Etienne	
PLACE FERDINAND BUISSON	Boulevard Daguerre	Rue Denis Papin	5	10	1		Saint-Etienne	

PLACE FOCH	chaussées Nord et Ouest	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
Place Fourneyron	Rue Philippe Blanc	Avenue de la libération	4	30	1	Saint-Etienne
PLACE GRAYVAT	toutes les chausses	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
PLACE JACQUART	Rue Victor Duchamps	Rue Grand Gonnet	5	10	1	Saint-Etienne
Place Jean et Hippolyte	Rue du docteur Louis Destre	Rue Jules Ferry	5	10	1	Saint-Etienne
PLACE NATIONALE		Déclassé	0	1	Saint-Chamond	
PLACE RASPAL	chaussée Ouest y compris branc	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
PLACE SADI CABROT	bd Jules Janin	rue flaubert	Déclassé	0	1	Saint-Etienne
PLACE VILLEDEULF	chaussée ouest	chaussée ouest	4	30	1	Saint-Etienne
POMPIDOU	rue du soleil	rue Necker	3	100	1	Saint-Etienne
PONCEAU 1 et 2	rue des docteurs Charcot	bd Valbenoite	4	30	1	Saint-Etienne
RD POINT VÉLOCOD	Rue Paul de Vivie	Rue Robespierre	4	30	1	Saint-Etienne
RECLUS	place Jacquard	rue Michel Rondet	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
RECLUS	place Jacquard	rue Michel Rondet	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
REVOLUER 1 et 2	rue Bel Air	rue Bergson	4	30	1	Saint-Etienne
RHIBRONVILLE	rue des Houillères	rue Octave Feuillet	Déclassé	0	1	Saint-Etienne
ROBESPIERRE	place Bellevue	rue des forges	4	30	1	Saint-Etienne
ROCHETAILLIE 1	rue des Mouliniers	Rue Nicéphore Niepce	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
ROCHETAILLIE 2	rue des Passémentiers	rue des Mouliniers	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
Rond-Point Rue du Champ du Géai	Route de Langonand	Bd Waldeck Rousseau	5	10	1	Saint-Chamond
Route de Landrouze 1 et 2	D8	Limite de commune	4	30	1	Saint-Genest-Lerpt ; Roche-la-Molière
ROUTE DE LYON	rue de la Brosse	rd pt dre la Maladière	4	30	1	Saint-Chamond ; L'Horme
ROUTE DE ST ETIENNE	rue Gambetta	rd pt Delattre	4	30	1	Saint-Chamond
ROUTE DE ST ETIENNE 2	rd pt Delattre	rd pt RD2	Déclassé	0	1	Saint-Chamond
ROUTE DES CYCLOTOURISTES	Rue Noël Riset	Rue du Fruits Gallois	4	30	1	Willars ; Saint-Genest-Lerpt
Route du 17 octobre 1961	447	Rue Jean Rivaud	5	10	1	Saint-Chamond
Route du Guizay	Route du Guizay	Rue Marcel Proust	4	30	1	La Ricamarie ; Saint-Etienne
Rue Abbe Dorma	Rue de La Pégninière	Rue Virgile	4	30	1	Saint-Etienne
Rue Albert Boissier	Rue de la République	Rue des Prairies	5	10	1	Firminy
Rue Albert Boivis	Rue Claude Odde	Rue Jackson	5	10	1	Saint-Etienne
RUE ALBERT CAMUS	Rue Jean Rostand	Rue Salvador Allende	5	10	1	Saint-Jean-Bonnefonds ; La Talaudière
Rue Albert Poylo	Rue Furiana	Rue Barrouin	5	10	1	Saint-Etienne
RUE ALSACE LORRAINE	rue Condamin	rue Delay	Déclassé	0	1	Saint-Chamond
RUE ALSACE LORRAINE 2	rue Condamin	rue Pt Wilson	Déclassé	0	1	Saint-Chamond
Rue Ambrose Pare	Rue Gabriel Peri	Rue Ambrose Pare	4	30	1	Saint-Etienne
Rue Ambrose Pare 1	rue Gabriel Peri (Pasteur)	Pl paul louis courrier	4	30	1	Saint-Etienne
Rue Ambrose Pare 2	Pl paul louis courrier	Rue du president Mazarick	5	10	1	Saint-Etienne
Rue Ambrose Pare 3	Rue du president Mazarick	Bretelle NR8	30	1	Saint-Etienne	
RUE AMPERE	place sud carnot	bd Jules Janin	Déclassé	0	1	Saint-Etienne
Rue Antoine Durafour 1 à 4	Rue Pélissier	Rue Alexandre Poincaré	5	100	0	Saint-Etienne
Rue Antoine Durafour 5 à 6	Rue Alexandre Poincaré	Avenue de rochetallee	5	10	1	Saint-Etienne
Rue Arago	Cours Gustave Nadaud	Rue Jules Vallès	5	10	1	Saint-Etienne
Rue Armandoux	Rue de Rochetaillée	Rue Robespierre	5	10	1	Saint-Etienne
RUE AUGUSTE KLEUFER	Rue Gabriel Peri	Place paul Louis Courrier	5	10	1	Saint-Etienne
Rue BALAY 1 et 2	place Jean Jaures	Bd Jules Janin	4	30	0	Saint-Etienne
Rue BARROUIN 1	rue Bergson	Rue des acieries	4	30	1	Saint-Etienne
Rue basse des rives	Rue Chevreur	Rue Alexandre Poincaré	4	30	1	Saint-Etienne
RUE BAUDIN 1 et 2	Rue de Terrenoire	Rue du docteur Eugène Fontanilles	5	10	1	Saint-Etienne
RUE BEAUBLAIN 1 et 2	Rue Preynat	Rue Georges Fournier	5	10	1	Saint-Etienne
RUE BEAUNIER	rue louis soule	bd faurait	Déclassé	0	1	Saint-Etienne
RUE BENOIT MALON	place Jacquard	bd alfred de musset	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
RUE BENOIT TORIOL	rue Victor Hugo	place Ferriol	4	30	1	Saint-Etienne
RUE BENOIT ORSOL 2	rue Marc Saguin	rue Victor Hugo	Déclassé	0	1	Saint-Chamond
RUE BERTHON	rue de l'attacheaux boueux	rue roger salengro	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
RUE BOUCHER DE PERTHES	rue Charles de Gaulle	Rue Rouget de L'Isle	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
RUE BRIAND ET PAIX	place de l'Hotel de ville	rue micarème	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
RUE BUSSON	place Jacquard	bd alfred de musset	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
Rue Burdeau 1 à 3	Rue Henri de Bornier	Boulevard Fauriat	5	10	0	Saint-Etienne
Rue Calixte Plotton 1 et 2	Rue du Marechal Franchet d'Esperey	Rue de l'Apprentissage	5	10	1	Saint-Etienne
Rue Chantregillet	Avenue de la libération	Rue Etienne Mirmard	5	100	0	Saint-Etienne
Rue Charles Chélat 1 à 5	rue Victor Grignard	Rue de Molina	5	10	1	Saint-Etienne
RUE CHARLES DUPUIS	bd François	bd pierre mendès France	4	30	1	Saint-Etienne
RUE CHARLES DUPUIS	rue Saint-Just	Rue du marechal Franchet d'Esperey	Déclassé	0	1	Saint-Etienne
RUE CHARLES FLOQUET	rue saint just	bd marechal delattre	Déclassé	0	1	Saint-Etienne
RUE CLAUDE ODDE 1 à 5	Rue Paul et Pierre Guichard	rue Bergson	5	10	1	Saint-Etienne
Rue Claude Verney Caron 1 à 3	Boulevards Thiers	Rue Claude Verney Caron	4	30	1	Saint-Etienne
Rue Courteine	Rue Gambetta	Rue Marcel Proust	4	30	1	Saint-Etienne
RUE CROZET BOUSSINGAULT 1	bd Valbenoite	rue de la Vivaraise	3	100	0	La Ricamarie
RUE CROZET BOUSSINGAULT 2 à 5	Rue Vivaraise	Rue du portail Rouge	5	10	1	Saint-Etienne
RUE CUGNOT 1 et 2	rue Denfert Rochereau	rue Ferdinand	5	10	1	Saint-Etienne
Rue Casinié	Rue de Montat	rue des Allées	5	10	1	Saint-Etienne
RUE DANTON	place de la République	rue Marechal de l'attre	4	30	1	Saint-Etienne
Rue de Chavassieux 1 à 3	Rue Octave Feuillet	Rue Charles Floquet	5	10	1	Saint-Etienne
Rue de Granby	NR8	Rue Robespierre	4	30	1	Saint-Etienne
Rue de la Brayerie	D3	D1498	4	30	1	La Talaudière
Rue de la chance 1 et 2	Rue de la Montat	Rue de la verrière	4	30	0	Saint-Etienne
RUE DE LA CHARITE	Quai de la Rive	rue Oriol	4	30	1	Saint-Chamond
Rue de la Chauz	Avenue de Montbrison	Rue Jean de la Fontaine	4	30	1	Andréux-Bouthéon
Rue de la Convention	Rue Marcel Sambat	Rue Jean Zay	5	10	1	Saint-Etienne
Rue de la Croix de Mission 1 à 4	Rue de la Rive	RUE DU PERE DE THOZY	5	10	1	Saint-Etienne
RUE DE LA MONTAT 0	Rue de la République	Rue Etienne Mirmard	5	10	1	Saint-Etienne
RUE DE LA MONTAT 1 et 2	Rue Etienne Mirmard	Rue du Gris de Lin	3	100	1	Saint-Etienne
RUE DE LA MONTAT 3 à 8	Rue du Gris de Lin	Rue Burdeau	4	30	1	Saint-Etienne
RUE DE LA MONTAT 9	Rue Burdeau	RN498: rond point de l'axe	3	100	1	Saint-Etienne
RUE DE LA MONTAT 10	Rue de la Montat	Rue de la Montat	5	10	1	Saint-Etienne
Rue de la Perrière	Rue des Bruyères	Rue des Anciens Combattants d'Algerie	5	10	1	Saint-Etienne
Rue de la République (St Etienne)	Rue Sainte Marie	place Fourneyron	5	10	1	Saint-Etienne
RUE DE LA RESISTANCE	place Jean Jaures	rue ronsard	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
RUE DE LA RESISTANCE 1	place Jean Jaures	Rue Merciere	3	100	0	Saint-Etienne
RUE DE LA RESISTANCE 2	Rue Merciere	rue ronsard	5	10	1	Saint-Etienne
RUE DE LA RIVE	quai de la Rive	RD2 place de l'egalite	5	10	1	Saint-Chamond
RUE DE LA ROCHE DU GÉAI	place de la République	bd Franchot	5	10	1	Saint-Etienne
RUE DE LA TALAUDIERE 1 à 4	Rue des adieux	Rue Salvador Allende	4	30	1	Saint-Etienne
RUE DE LA TARENTALE	rue arcade de brand	place roaellie	5	10	1	Saint-Etienne
RUE DE LA TERRASSE	rue grouchy	rue chanteleuze	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
Rue de la tour	Allée des freres Gauthiers	Rd Point Rue Pierre de Coubertin	5	10	1	Saint-Etienne
RUE DE LA TOUR DE VARAN	rue gambetta	cours victor hugo	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
Rue de la Visitation	place Grondet	Rue Piantoni	5	10	1	Saint-Etienne
Rue de l'Apprentissage	Rue Calixte Plotton	bd pierre mendès France	5	10	1	Saint-Etienne
Rue de l'Ondaine 1	Rue Florent Evrard	Rue Emmanuel Brun	4	30	1	Saint-Etienne
Rue de l'Ondaine 2	Rue Emmanuel Brun	Rue de la Jomayère	5	10	1	La Ricamarie
Rue de Louganck 1 et 2	square Roosevelt	Rue Antoine Claudinon	5	10	1	Saint-Etienne
Rue de l'Université	Rue Ferdinand Gambon	Rue Ferdinand Gambon	5	10	1	Saint-Etienne
Rue des Allées 1 à 3	Rue de la Montat	Rue de la chapellerie	5	10	1	Saint-Etienne
Rue de Molina 1 à 3	Rue des Florallies	Rue Gustave Delory	4	30	1	Saint-Etienne
RUE DE MONEY 1 et 2	Chemin des Parisais	Rue Saint Simon	5	10	1	Saint-Etienne
Rue de Nançy 1 et 2	Rue de la Richlandière	Rue Fleury Richarme	5	10	1	Saint-Etienne
Rue de Paris 1 et 2	Rue Grus Rouchouse	Rue Jean-Baptiste Ogier	5	30	1	Saint-Etienne
Rue de Solanar	Rue Marcel Proust	NR88	5	10	1	Saint-Etienne
RUE DE SOBRIERS	place fourneyron	rue denfert rochereau	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
RUE DE TARDY 1 et 2	place Raspail	Bd Joseph Berthenod	4	30	1	Saint-Etienne
Rue de Terrenoire 1 à 3	rue Pierre Blachon	Rue de la richlandière	5	10	1	Saint-Etienne
Rue de Terrenoire 4 et 5	Rue de la richlandière	Boulevard Normandie Niemen	4	30	1	Saint-Etienne
Rue de Terrenoire 6 et 7	Boulevard Normandie Niemen	Rue Baudin	5	10	1	Saint-Etienne
Rue de Terrenoire 8	Rue Baudin	Rue Grus Rouchouse	4	30	1	Saint-Etienne
Rue de Treyve 1 à 4	Rue Jean barbier	Rue de Gallois	5	10	1	Saint-Etienne
Rue des Allées	rue Normandie Niemen	rue du bois d'Availle	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
Rue des Allées 1 à 6	Rue de la Montat	bd Normandie Niemen	4	30	1	Saint-Etienne
Rue des Allées 7 et 8	bd Normandie Niemen	rue Thiollere Matrat	5	10	1	Saint-Etienne
Rue des Allées 9 à 13	rue Thiollere Matrat	rue du bois d'Availle	4	30	1	Saint-Etienne
Rue des Bruyères	Rue du Chateau	D36	5	10	1	Saint-Etienne
Rue des Chambons	Avenue de Montbrison	Rue des Garennes	4	30	1	Andréux-Bouthéon
Rue des Cooperateurs	Rue de Treyve	Rue Lavoisier	5	10	1	Saint-Etienne
Rue des Litas	Rue Grus Rouchouse	Rue de Terrenoire	5	10	1	Saint-Etienne
Rue des Passémentiers 1 et 2	Rue Coraly Royet	Avenue de rochetallee	4	30	1	Saint-Etienne
RUE DES TILLEULS	rue bourgneuf	rue du bourg	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
RUE DES TILLEULS	rue bourgneuf	rue du bourg	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
Rue des Treys de Janon	Avenue du Pilat	Rue de la Perrière	5	10	1	Saint-Etienne
RUE DES TROIS GLORIEUSES 1 à 4	Av Francois Mitterrand	Rue de la Tour	4	30	1	Saint-Etienne
RUE DESIRE CLAUDE	cours jovin bouchard	bd daguerre	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
Rue Docteur Maurice Thiollet	Rue Docteur Champagnat	Rue Peyret Callier	5	10	1	Saint-Etienne
RUE DU BOIS	place grollet	place chaminade	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
Rue du bourgeat	Rue de la Cite	Limite commune	5	10	1	Villars
Rue du breuil	Rue de Michard	Montée de la Feuilletière	5	10	1	Villars
Rue du Champriod	Rue Danton	Rue Kleber	4	30	1	Saint-Etienne ; Saint-Genest-Lerpt
RUE DU CHAMPRIOD	place de la République	limite commune	Déclassé	0	1	Saint-Etienne ; Saint-Genest-Lerpt
Rue du Chateau	D36	Rue des Bruyères	5	10	1	Saint-Etienne
RUE DU CONN	place Jacquard	rue de la parallèle	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
Rue du colonel Fabien	Place J et H Vial	D36	4	30	1	Saint-Etienne
Rue du docteur Calmette	Rue de Villars	Rue de la richlandière	5	10	1	Saint-Etienne
RUE DU DOCTEUR CORDIER	rue de la badouillere	tue michalet	5	10	1	Saint-Etienne
RUE DU DOCTEUR FERNAND MERLIN 1 et 2	Rue de Molina	Rue du Docteur Fernand Merlin	4	30	1	Saint-Etienne
RUE DU DOCTEUR FERNAND MERLIN 3	Rue du Docteur Fernand Merlin	Boulevard Louis Necker	4	30	1	Saint-Etienne
Rue du Docteur Louis Destre 1 et 2	Rue du Docteur Louis Destre	R du Puits Lechaud	4	30	1	Saint-Etienne
Rue du Docteur Louis Destre 3	Rue du Docteur Louis Destre	R du Puits Lechaud	5	100	1	Saint-Etienne
Rue du Docteur Louis Destre 4	Rue Jean Moulin	Rue Hippolyte Vial	4	30	1	Saint-Etienne
Rue du docteur Remy Annimo 1 à 3	Rue Pablo Picasso	Rue Barrouin	5	10	1	Saint-Etienne
Rue du Docteur Roux	Rue Charles Floquet	Bd Marechal Franchet d'Esperey	4	30	1	Saint-Etienne
RUE DU GRAND CONNET	Rue Paul Bert	rue maréchal	Déclassé	0	0	Saint-Etienne
Rue du Gris de Lin 1 et 2	Avenue Denfert Rochereau	Rue de la Montat	5	10	1	Saint-Etienne

Rue du maréchal Franchet D'Esperey	Rue du maréchal De Lattre de Tassigny	Rue du maréchal Franchet D'Esperey	5	10	1		Saint-Etienne
RUE DU MONT	Rue de l'eglise	rue des docteurs Charcot	5	10	1		Saint-Etienne
Rue du Mont Mouchet_1	Rue du docteur Louis Destre	Bretelle N488	4	30	1		Saint-Etienne
Rue du Mont Mouchet_2	Bretelle N488	Rue des rochettes	4	100	1		Saint-Etienne
Rue du Mont Mouchet_3	Rue des rochettes	Rue Emile Zola	4	30	1		Saint-Etienne
Rue du père de Thoisy_1 à 3	Cret du Bésy	Rue de la Croix de Mission	4	30	1		Saint-Etienne
Rue du père de Thoisy_4	Rue de la Croix de Mission	Rue Emile Deschamps	5	10	1		Roche-la-Molière
RUE DU PIVOT	rue Gambetta	rue de la République	Déclassé	0	0		Saint-Chamond
RUE DU PRÉSIDENT MAZARIN	rue Gabriel Peri	rue Ambroise Pare	4	30	1		Saint-Etienne
RUE DU PRÉSIDENT WILSON	rue Charles de Gaule	rue du général Ioy	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
RUE DU PRÉSIDENT WILSON	rue Charles de Gaule	rue du général Ioy	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
Rue du Puit Lachaud_1	rue du docteur Louis Destre	Rd Pt rue des Hauts de Terrenoire	5	10	1		Saint-Etienne
Rue du Puit Lachaud_2	Rd Pt rue des Hauts de Terrenoire	Chemin de Poyeton	4	30	1		Saint-Etienne
RUE DU PUIITS GALLOIS	Rue des Cyclotouristes	Rue des Fontaines	5	10	1		Villars
RUE DU VINAGE	rue de l'Évêq	rue Victor Hugo	Déclassé	0	0		Saint-Chamond
RUE DU THEATRE	place bobin	rue ronsart	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
RUE DUFOUR	rue des Tilleuls	rue Montaut	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
Rue Edouard Martel	Rue Martin Luther King	Bd Philippe Raoul Duval	5	10	1		Saint-Etienne
Rue Emile Jaboulay	Rue Soléysel	Rue Beaubrun	5	10	1		Saint-Etienne
RUE EMILE LITRE	place Louis Comte	place Ferdinand Buisson	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
RUE EMILE ZOLA	impasse Cote Thiolliere	Bretelle A72	5	10	1		Saint-Etienne
Rue Ernest Renan	Rue de Lougansk	Rue François Menard	5	10	1		Saint-Etienne
RUE ETHENNE BOISSON	rue du Grand Gonnét	bd augustin Thierry	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
RUE ETHENNE DOLET	rue burson	rue de la paroitte	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
Rue Fenelon	Allee Fenelon	Rue Perret Laléer	5	10	1		Saint-Etienne
Rue Ferdinand Gambon	Rue Colette	Rue de l'universte	5	10	1		Saint-Etienne
RUE FERDINAND_1	Rue Louis Soulie	Bd Jules Janin	4	30	1		Saint-Etienne
RUE FERDINAND_2	Bd Jules Janin	rue Cagnat	5	10	1		Saint-Etienne
Rue Fleury Richarme_1 à 4	Rue de Narvik	Rue Beaumarchais	5	10	1		Saint-Etienne
RUE FLOBERT	place sadi carnot	rue Bergson	4	30	1		Saint-Etienne
RUE FOLGEROLLES	rue de la badouillere	place grivolat	Déclassé	0	1		Saint-Etienne
Rue François Albert_1 et 2	boulevard Jules Janin	rue Louis Soulie	4	100	1		Saint-Etienne
Rue Frederic Marty	Rue Heurier	rue des Allies	5	10	1		Saint-Etienne
Rue GABRIEL PERI_1 à 4	Rue Louis Chavano	Rue Ambroise Pare	4	30	1		Saint-Etienne
Rue GABRIEL PERI_5	Rue Ambroise Pare	Bif Gabriel Peri	5	10	1		Saint-Etienne
Rue GABRIEL PERI_6 et 7	Bif Gabriel Peri	Rue de la Beraudiere	4	30	1		Saint-Etienne
Rue Gasparin	Rue Gabriel Peri	Rue Ambroise Pare	4	30	1		Saint-Etienne
Rue GAMBETTA	Rue de la Beraudiere	Rue Gambetta	5	10	1		La Ricamarie - Saint-Etienne
Rue GAMBETTA_1	place du Peuple	Rue Saint Francois	4	30	1		Saint-Etienne
Rue GAMBETTA_2	Rue Saint Francois	Rue Leon Nautin	3	100	0		Saint-Etienne
RUE GAMBETTA_3	Rue Jules Duclos	Crs Adrien de Montgiffier	3	100	0		Saint-Chamond
RUE GAMBETTA_4	Crs Adrien de Montgiffier	Avenue de la liberation	3	100	0		Saint-Chamond
RUE GAUTHIER DUMONT	rue de terrenoire	Rue des allies	4	30	1		Saint-Etienne
RUE GENERAL DE GAULLE	rue Laurent Charles	rue Molyere	4	30	1		Saint-Chamond
RUE GEORGES WESSIER	place cannelie	rue du general Ioy	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
Rue Germet	Rue de la Faure Belon	Rue de la Tour de Varan	4	100	0		Saint-Etienne
RUE GRANGE DE L'OEUVRE	rue Beraud	rue des Passemientiers	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
Rue Graa Rouchouse	Rue des Lillas	Rue Augustin Dumont	5	10	1		Saint-Etienne
Rue Gutting	Rue de Rochetaillee	RHB8	4	30	1		Saint-Etienne
RUE HENRI BARBISE	place chavanelle	place villebonif	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
Rue Henri de Bornier	Rue de la Montat	Impasse Henri de Bornier	5	10	1		Saint-Etienne
RUE HONORE DE BALZAC	rue Charles de Gaule	rue Paul Bert	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
Rue Horace Vermet_1 et 2	Bd de la Paillie	Rue Marcel Champagnat	5	10	1		Saint-Etienne
Rue Hypolyte Soulas	Rue des Prairies	D50	5	10	1		Firminy
Rue Jean Claude Verpillieux	Rue de la Chance	rue des Allies	5	10	1		Saint-Etienne
Rue Jean Huss_1 à 3	Rue de la laudiere	Rd Point N488	5	10	1		Saint-Etienne
rue Jean Moulin_1 et 2	Route de Caimitin	Rond point RD3088	4	30	1		La Ricamarie
Rue Jean Paret	Rue de l'angeus	Rue du docteur Paul Michelon	5	10	1		Saint-Etienne
RUE JEAN RIVAUD_1 et 2	D32	rue Sibert	4	30	1		Saint-Chamond
Rue Jean Rostand_1 et 2	Rue Jean Huss	Centre commercial	4	100	1		Saint-Etienne
Rue Jean Rostand_3 et 4	Centre commercial	Rue des Freres Lumiere	4	30	1		Saint-Etienne
Rue Jean Snelis	Rue Camille de Rochetaillee	Boulevard Thiers	5	10	1		Saint-Etienne
Rue Jean Baptiste Ougier	Rue du docteur Destre	Allee François Truffaut	5	10	1		Saint-Etienne
RUE JULES LEDIN	rue du grand gonnét	rue bourgneuf	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
RUE KLEBER	Rue Thiers	Chemin des Parisses	5	10	1		Villars
Rue Le Corbusier	Place Docteur Riou	Bd de la Paillie	5	10	1		Saint-Etienne
RUE LUCIEN	rue de la Paillie	Rue Louis Blanc	5	10	1		Saint-Etienne
RUE LOUIS BLANC	Rue Andre Delorme	Rue Logier	5	10	1		Saint-Etienne
RUE LOUIS BRAILLE	place Dorian	rue de Lodi	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
RUE LOUIS NEL TNER_1	Rd Point Bd Antonio Vivaldi	Allee Roger Jacquemot	3	100	0		Saint-Etienne
RUE LOUIS NEL TNER_2	Allee Roger Jacquemot	Rue de la laudiere	4	30	1		Saint-Etienne
RUE LOUIS SOULIE	bd fauriai	bd fauriai	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
Rue Louis Soulie_1 et 2	Rue François Albert	Bd du 8 mai 1945	5	10	1		Saint-Etienne
RUE MARC SEGUIN_1 et 2	Avenue de la Liberation	route de Lyon	4	30	1		Saint-Chamond
Rue Marcel Champagnat	Rue Horace Vermet	Rue Docteur Maurice Thiollet	5	10	1		Saint-Etienne
RUE MARCEL SAMBAT_1 à 4	Rue Ferdinand Gambon	Bd Alexandre de Fraisinette	5	10	1		Saint-Etienne
RUE MARCELIN ALLARD	avenue de la liberation	place chavanelle	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
RUE MAX DORMOY	rue Praire	rue Balzac	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
Rue Mahul	Rue Thiolliere-Marat	Rue Gaston Dumont	5	10	1		Saint-Etienne
RUE MI-CAREME	rue aristide brian	rue georges tessier	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
RUE MICHEL RONDET	Rue pierre et marie Curie	Rue Augustin Dupire	4	30	0		Saint-Etienne
RUE MICHELLET	rue Cordier	rue Voltaire	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
RUE MONTON_1 à 5	Chemin Trauers safort	Bretelle A72	4	30	1		Saint-Etienne
RUE MONTON_6 et 7	Rue Chanoine Ploton	Bretelle A72	5	10	1		Saint-Etienne
RUE MONTYON_8	Bretelle A72	Bretelle A72	4	30	1		Saint-Etienne
Rue Mougin Cognet	Rue de Trevo	Boulevard Jules Janin	5	10	1		Saint-Etienne
RUE NECKER	Rue du Rocher	Rue de la laudiere	4	30	1		Saint-Etienne
Rue Noyon_1 et 2	Rue Desjeux	Rue Javoisier	5	10	1		Saint-Etienne
Rue Nicéphore-Niepce_1	Rue Frontfrede	Allee Claude Grivolla	5	10	1		Saint-Etienne
Rue Nicéphore-Niepce_2	Allee Claude Grivolla	Bretelle RHB8	4	30	1		Saint-Etienne
Rue Nicolas Chaire	rue des docteurs Charcot	Rue Coraly Royet	5	10	1		Saint-Etienne
RUE NOEL BLACET	Boulevard de Gouff	Rue du Grand Chatreau	5	10	1		Villars - Saint-Gest - Saint-Etienne
Rue Octave Feuillet	Boulevard Rhin et Danube	Rue Noel Blacet	5	10	1		Saint-Etienne
RUE PALLUAT DE BESSET	rue Charles floquet	bd alfred de musset	Déclassé	0	1		Saint-Etienne
RUE PASSERAT	rue Jules Guesde	rue Royet	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
Rue Paul Appelt	Rue Royet	Impasse Desjeux	5	10	1		Saint-Etienne
RUE PAUL BERT	place Jean ploton	rue du grand gonnét	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
Rue Paul Ronin	Rue Gautier Dumont	Rue Albert Camus	5	10	1		Saint-Etienne
RUE PELLISSIER	Rue de la mulatiere	Rue Antoine Durafour	5	10	1		Saint-Etienne
Rue Philippe Blanc_1 et 2	Rue Paul painleve	Rue Meyson	5	10	1		Saint-Etienne
RUE PIERRE BLACHON_1 à 3	cours Fauriel	Rue Logier	5	10	1		Saint-Etienne
Rue Pierre de Coubertin_1 et 2	Rue de la tour	Rue des Florales	4	30	1		Saint-Etienne
Rue Pierre Madignier	Rue Gustave Rouanet	Rue Jean-François Revollier	5	10	1		Saint-Etienne
RUE PIERRE SENARD	bd Martin Bernard	rue Florent avard	5	100	0		Saint-Etienne
RUE PIERRE TERMIER	Rue Antoine Durafour	Cours Fauriel	3	100	0		Saint-Etienne
RUE PRÉSIDENT WILSON	route de St Etienne	rue Alsace Lorraine	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
RUE PRAIRE	place Jacquart	place Jean Jaures	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
RUE PUPIER	rue des Passemientiers	rue Thimonier	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
RUE RASIN	rue Passerat	rue de l'attache aux Bouefs	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
RUE REMY DOUTRE	rue du 11 novembre	rue dagueere	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
RUE RENISE PELLON	route de la Chabure	place nationale	Déclassé	0	1		Saint-Etienne
RUE RICHELANDIERE_1	Rue de la Plagne	rue Souvignet	3	100	0		Saint-Etienne
RUE RICHELANDIERE_2 et 3	rue Souvignet	Rue de Terrenoire	4	30	1		Saint-Etienne
Rue Robespierre	Rue des Forges	Rond point D1082	4	30	1		Saint-Etienne
RUE ROGER SALENGRO	rue lodi	rue Berthon	5	10	1		Saint-Etienne
RUE RONSARD	place des usules	rue du theatre	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
RUE ROUGE DE L'ISLE	Rue Francis Garnier	Rue Boucher de Perthes	100	0	0		Saint-Etienne
RUE ROYET	place Paul pointve	rue Paul aguet	Déclassé	0	1		Saint-Etienne
RUE SAINT JOSEPH	rue Charles floquet	bd alfred de musset	Déclassé	0	1		Saint-Etienne
RUE SAINT JUST	bd krumnow	rue Charles floquet	Déclassé	0	1		Saint-Etienne
Rue Saint Simon	Rd Point Rue st simon	Rue de bef air	4	30	1		Saint-Etienne
RUE SAINT CATHERINE	rue du general Ioy	place bobin	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
Rue Saint-Étienne	Rue Soléysel	Rue Beaubrun	5	10	1		Saint-Etienne
RUE SALVADOR ALLENDE	Rue Albert Camus	Rue Louis Neltner	4	30	1		La Laudiere - Saint-Etienne
RUE THIERS	Ilmitte commune St Priest Jarze	rue de Michard	Déclassé	0	1		Villars
RUE VERDIE	Bd Saint Charles	Rue de Lachaux	5	100	1		Firminy
RUE VICTOR HUGO_1 et 2	Place Waldeck-Rousseau	Rue de la Tour de Varan	5	10	1		Saint-Chamond
RUE VICTOR HUGO_1 et 2	Avenue de la Liberation	rue des Palermes	4	30	1		Saint-Etienne
Rue Virgile_1 et 2	Rue du portail Rouge	Chemin Claude Berthier	5	10	1		Saint-Etienne
RUE VIVARIZE_1 à 6	Bd Valbenoit	Cours Fauriel	5	10	1		Saint-Etienne
SAINT SIMON_1 et 2	Rue Chavoisieux	Rue de Monney	3	30	0		Saint-Etienne
SAUZEA	Av de la Liberation	Rue Etienne Minard	Déclassé	0	1		Saint-Etienne
SCHUEURER KESTNER	rue des Acieries	rue Eugene Muller	4	30	1		Saint-Etienne
SERVET	rue Louis Braille	rue Blancqui	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
SQUARE FANKLIN ROOSEVELT	chaussée du giratoire	chaussée du giratoire	4	30	1		Saint-Etienne
Square Roger Salengro	Rue Massenet	Av François Mitterand	5	10	1		Saint-Priest-en-Jarez
SQUARE SAINT EXUPERY	bd thiers	rue Leon lamaisiere	3	100	1		Saint-Etienne
THIERRY	rue Bergson	rue Montaut	4	30	1		Saint-Etienne
THIERRY VERNE	boulevard JULES Janin	rue Louis Soulie	Déclassé	0	0		Saint-Etienne
VALBENOITE	Rue Patisser	Rue Viotaze	2	250	0		Saint-Etienne
VERDUN	rue Bergson	rue Olivier de Serres	Déclassé	0	1		Saint-Etienne
VILLEMONTAIS	RN498 rd pt du Pont de l'Ane	rue du Mont Mouchet	Déclassé	0	1		Saint-Jean-Bonnefonds
VOLTAIRE	place Anatole France	rue Edouard Vaillant	Déclassé	0	0		Saint-Etienne

Autres villes

CALF

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées
Rue de la République (Montbrison)	Bd Carnot	Av. de Pleuvev	3	100	1	MONTBRISON
Rue de Lyon	Av. de Pleuvev	D496	3	100	1	MONTBRISON ; SAVIGNEUX
Rue du Champs de mars	Rue de Lyon	D204	4	30	1	SAVIGNEUX
Avenue Thermale	D8	D204	4	30	1	MONTBRISON

Le Coteau

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées
AVENUE DE LA LIBERATION_1	Place du pont	rue de la Providence	3	100	0	LE COTEAU

Mably

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées
BOULEVARD OUEST_8	RD207	Rocade Est	3	100	1	MABLY ; RIORGES ; ROANNE
RUE MICHEL RONDET	Avenue Louise Michel	RD 207	4	30	1	MABLY ; RIORGES
RUE JEAN DE LA FONTAINE_2	RD27 rue Pierre Corneille	RN7	Déclassé	0	1	MABLY

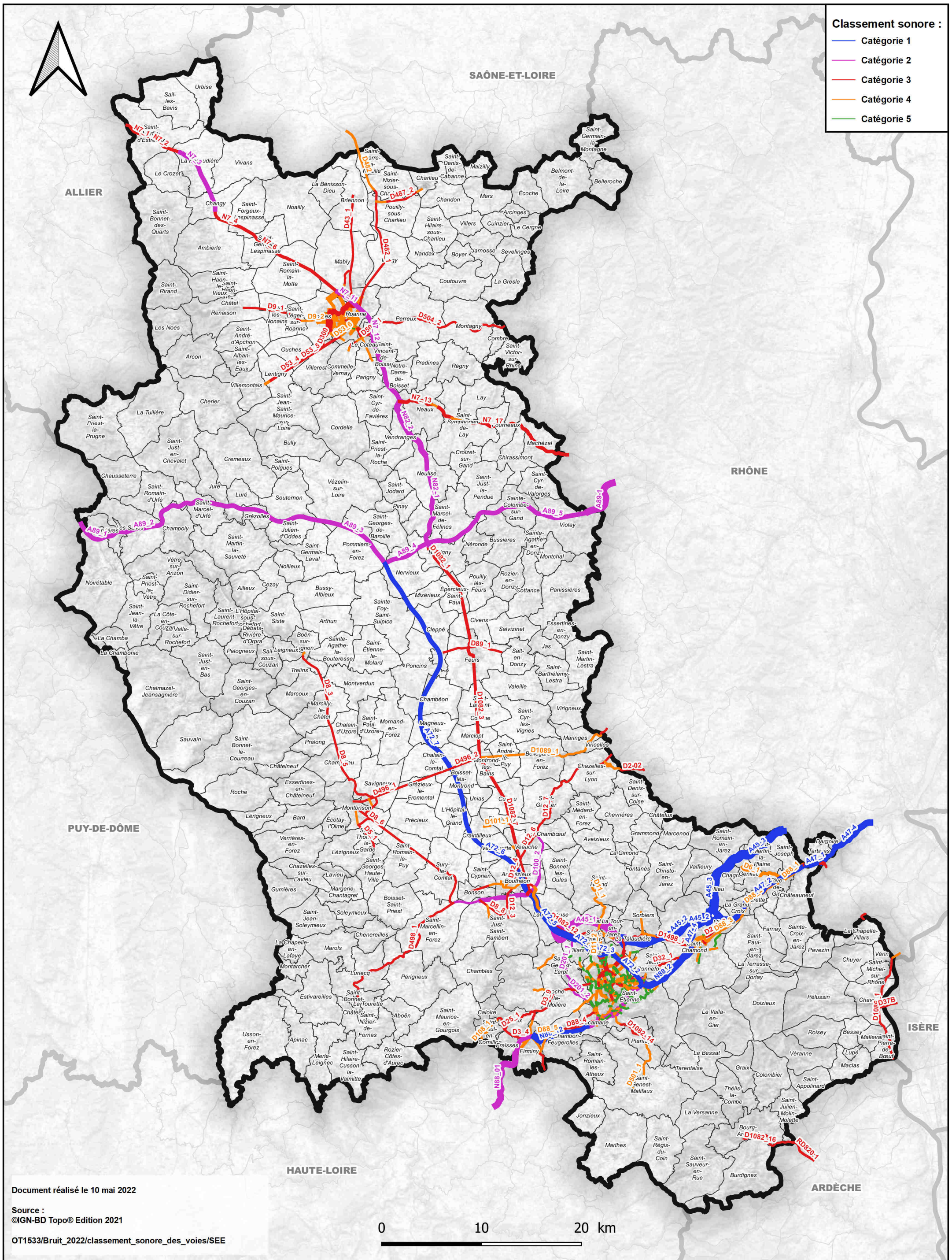
Parigny

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées
AVENUE DE LA LIBERATION_2	Rue de la Providence	intersection RD 207	4	30	1	LE COTEAU ; PARIGNY

Riorges

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées	Communes affectées non traversées
AVENUE GALLIENI	Boulevard Ouest	Rue Julien Vachet	4	30	1	Riorges	
AVENUE JEAN REBOUL	Rue Leon Blum	RD 9	4	30	1	Riorges	
AVENUE LOUISE MICHEL_1 et 2	Rue Clement Ader	Boulevard Ouest	4	30	1	Riorges	
BEAULIEU RIORGES	Rue St Alban	Rue du Marechal Foch	4	30	1	Riorges	
BOULEVARD OUEST_1	Rpt Marguerite Duras	Rue de Saint Alban	4	30	1	Riorges	
BOULEVARD OUEST_2 et 3	Rue de Saint Alban	Rue du Chateau d'eau	3	100	1	Riorges	
BOULEVARD OUEST_4	Rue du Chateau d'eau	Rpt Joseph Gallieni	4	30	1	Riorges	
BOULEVARD OUEST_5 à 7	Rpt Joseph Gallieni	RD207	3	100	1	Riorges	
CAMUS	Rue Auguste Dourdein	rue du Fuyant	4	30	1	Roanne	Riorges
D31_1 et D31_2	Rue Joanny Auge Sortie Roanne	Montee de la Croix Blanche	4	30	1	Riorges	Roanne
DUBREUIL	Rue Leon Blum	Rue Jules Ferry	4	30	1	Riorges	
DURAS	Lucien Sampaix	Boulevard Ouest	4	30	1	Roanne ; Riorges	
FUYANT	Rue Vachet	Bd Ouest	3	100	1	Roanne ; Riorges	
PASTEUR RIORGES	Rue du Marechal Foch	Rue Leon Blum	4	30	1	Riorges	
RUE ANTOINE BURELLIER	Rue Louise Michel	Rue Pierre Dubreuil	4	30	1	Riorges	
RUE CLEMENT ADER	Avenue Louise Michel	RN 7	4	30	1	Mably ; Riorges	
RUE DE SAINT-ROMAIN	Rue Auguste Dourdein	Rue Leon Blum	4	30	1	Riorges	
RUE DU LIEUTENANT VAGNERON	Rue de Saint-Romain	Rue Julien Vachet	4	30	1	Riorges	
RUE LEON BLUM	Rue Pierre Dubreuil	Avenue Jean Reboul	5	10	1	Riorges	
VACHET	Rue Dourdein	Rue du Fuyant	4	30	1	Roanne ; Riorges	

Classement sonore des voies



42_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Loire

42-2022-08-01-00002

AP-DT-22-0456 portant limitation provisoire de
certains usages de l'eau dans le département de
la Loire



**Arrêté n° DT - 22-0456
Portant limitation provisoire de certains usages de l'eau dans le département de la Loire**

**La préfète de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 211-3, L. 215-7, L. 215-9, L. 215-10, R. 211-66 à R. 211-70 ;
Vu le Code de la Santé Publique ;
Vu le Code Civil, notamment les articles 640 à 645 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2212-2-5 ;
Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Catherine SÉGUIN préfète de la Loire ;
Vu le décret du 22 février 2022 nommant Monsieur Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;
Vu l'arrêté préfectoral n°22-012 du 4 mars 2022 portant délégation permanente de signature à M. Dominique SCHUFFENECKER, sous-préfet de Saint-Etienne, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;
Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée en date du 23 juillet 2021 relatif au renforcement de la coordination des mesures de gestion de la sécheresse sur le bassin Rhône-Méditerranée ;
Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne en date du 28 janvier 2022 d'orientations pour la mise en oeuvre coordonnée des mesures de restriction ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse dans le bassin Loire-Bretagne ;
Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne en date du 18 mars 2022 portant approbation du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne ;
Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée en date du 21 mars 2022 portant approbation du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée ;
Vu l'arrêté inter-préfectoral n° DT-14-720 en date du 30 août 2014 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes ;
Vu l'arrêté préfectoral n° DT-16-0463 en date du 4 mai 2016 définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau pour faire face à une menace ou conséquences d'une sécheresse pour le département de la Loire (arrêté-cadre sécheresse) ;
Vu l'arrêté préfectoral n° DT-22-0451 en date du 25 juillet 2022 portant limitation de certains usages de l'eau dans le département de la Loire ;
Vu le courrier de Madame la préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne en date du 28 juillet 2022 demandant le classement en alerte des axes Loire et Allier vis-à-vis de la sécheresse dès lors que le seuil d'alerte de La Loire à Gien aura été atteint ;
Vu la réunion du comité de gestion des retenues de Naussac, Villerest et des étiages sévères du fleuve Loire (CGRNVES) en date du 26 juillet 2022 ;
Vu les courriers du 4 juin 2020 et du 15 juillet 2021 du préfet de région Auvergne – Rhône-Alpes adressés aux préfets de département désignant les bassins versants et aquifères inter-départementaux à enjeux tels que le Gier et la Cance et désignant les préfets coordinateurs,

Considérant que les débits des cours d'eau du département de la Loire enregistrent une détérioration importante suite à l'absence de précipitations et les fortes chaleurs actuelles ;

Considérant que l'article 3 de l'arrêté cadre sécheresse du département de la Loire n° DT-16-463 du 4 mai 2016 définit les valeurs de débits moyens journaliers des points de surveillance déclenchant la mise en vigilance puis différents niveaux gradués de restriction des usages de l'eau dans les 9 zones de suivi sécheresse du département de la Loire,

Considérant le passage sous le seuil d'alerte de la Loire à Gien,

Considérant que l'article 7 de l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne en date du 28 janvier 2022 susvisé définit les mesures coordonnées à mettre en œuvre sur les axes Loire et Allier dans le cadre du soutien d'étiage du fleuve Loire,

Considérant la nécessité de prévenir toute pénurie des ressources en eau du fait de la sécheresse actuelle afin de préserver la santé, la salubrité publique, l'alimentation en eau potable, l'alimentation en eau du bétail et les écosystèmes aquatiques,

Considérant que l'article L. 211-3 du code de l'environnement dispose qu'il convient « de prendre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau, pour faire face à une menace ou aux conséquences d'accidents, de sécheresse, d'inondations ou à un risque de pénurie »,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire;

ARRETE

Article 1^{er} : Situation des différentes zones de suivi sécheresse du département de la Loire

Au regard des différents critères définis dans l'arrêté préfectoral n°DT-16-0463 du 4 mai 2016 susvisé, la situation des différentes zones de suivi sécheresse du département est la suivante :

Zones de suivi sécheresse	Points de surveillance	Seuil atteint
RM1 – Pilat Sud	La Cance à Sarras	Alerte renforcée
RM2 – Gier	Le Gier à Rive-de-Gier	Alerte renforcée
LB1 – Fleuve Loire amont	La Loire à Montrond-les-Bains	Alerte renforcée
LB2 – Sud Loire	La Semène à Saint-Didier-en-Velay	Crise
LB3 – Fleuve Loire aval	La Loire à Villerest	Alerte
LB4 – Monts du Forez	L'Aix à Saint-Germain-Laval	Alerte renforcée
LB5 – Monts du Lyonnais	La Coise à Saint-Médard-en-Forez	Alerte renforcée
LB6 – Roannais	La Teyssonne à La Bénisson-Dieu	Alerte
LB7 – Rhins-Sornin	Le Rhins à Saint-Cyr-de-Favières	Alerte renforcée

La carte présentée en annexe n°1 au présent arrêté illustre les seuils d'alerte par zone de suivi sécheresse conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°DT-16-0463 du 4 mai 2016 susvisé.

La liste des communes concernées par chaque zone de suivi sécheresse en fonction de l'origine de la ressource en eau mobilisée (prélèvement dans le milieu naturel ou à partir du réseau d'eau potable de la commune) figure en annexe n°2 du présent arrêté.

Article 2 : Mesures de limitation des usages de l'eau

Les mesures de limitation des usages de l'eau concernent l'ensemble des communes du département. Ces mesures de limitation des usages de l'eau ne s'appliquent pas aux retenues de stockage et au canal du Forez.

Les mesures de limitation des usages de l'eau prévues par l'article 5 de l'arrêté préfectoral n°DT-16-0463 du 4 mai 2016 susvisé sont mises en œuvre à compter de la publication du présent arrêté en fonction de la situation des différentes zones de suivi sécheresse établie à l'article 1 du présent arrêté.

L'annexe n°3 du présent arrêté rappelle les usages concernés et le contenu de ces mesures de restriction.

Article 3 : Période de validité

Les mesures de limitation des usages de l'eau du présent arrêté sont en vigueur jusqu'au 31 octobre 2022. Toutefois, ces mesures peuvent être prorogées, annulées ou renforcées en fonction de l'évolution de la situation météorologique et hydrologique.

Article 4 : Sanctions

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté sera puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 5ème classe (jusqu'à 1 500 euros, et 3 000 euros en cas de récidive).

Article 5 : Conditions de dérogations

Les demandes de dérogations aux arrêtés de limitation ou de restriction des usages sont adressées à la Direction Départementale des Territoires de la Loire. Elles indiquent l'usage visé, la ressource en eau concernée, précisent les conséquences de l'application stricte des mesures de l'arrêté pour l'activité concernée, ainsi que les dates et horaires pour lesquelles cette dérogation est demandée.

Article 6 : Abrogation de l'arrêté préfectoral n° DT-22-0451 du 25 juillet 2022

L'arrêté préfectoral n° DT- 22-0451 du 25 juillet 2022 portant limitation de certains usages de l'eau dans le département de la Loire est abrogé.

Article 7 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de LYON (184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours contentieux peut être déposé par écrit auprès de la juridiction ou au moyen de l'application www.telerecours.fr.

Article 8 : Publication

Le présent arrêté est adressé pour affichage à titre informatif aux mairies de chaque commune du département de la Loire.

Le présent arrêté sera publié au registre des actes administratifs du département de la Loire et sur le site internet de la préfecture de la Loire.

Article 9 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de la Loire,
Le sous-préfet de Roanne,
Le sous-préfet de Montbrison,
La directrice départementale des Territoires,
Le directeur départemental de la Protection des Populations,
La directrice régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement,
Le délégué territorial de la Loire de l'agence régionale de Santé,
Les maires des communes de la Loire,
Le commandant du Groupement de Gendarmerie Départemental,
Le directeur départemental de la Sécurité Publique,
Le directeur départemental du service départemental d'Incendie et de Secours,
Le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité,
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Étienne, le 1^{er} août 2022

Pour la préfète
et par délégation
Le Secrétaire général
signé
Dominique SCHUFFENECKER

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2022-07-25-00009

Arrêté n°31-2022 portant renouvellement
d'agrément d'une association de secourisme
pour les formations aux premiers secours
(AMN2SL)



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des sécurités

Service interministériel de défense

et de protection civile

**ARRÊTÉ N° 31-2022 PORTANT RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT D'UNE ASSOCIATION DE
SECOURISME POUR LES FORMATIONS AUX PREMIERS SECOURS
Association des Maîtres nageurs Sauveteurs Secouristes de la Loire (AMN2SL)**

La préfète de la Loire

- Vu** le Code de la sécurité intérieure dans son article L725-1 ;
- Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- Vu** le décret n° 92-514 modifié du 12 juin 1992 relatif à la formation de moniteur des premiers secours et modifiant le décret n°91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu** le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Catherine SÉGUIN en qualité de préfète de la Loire ;
- Vu** le décret du 16 juillet 2021 nommant Madame Judicaële RUBY, directrice de Cabinet de la préfète de la Loire ;
- Vu** l'arrêté n° 22-014 du 4 mars 2022 portant délégation de signature à Madame Judicaële RUBY, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Loire ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- Vu** l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu** l'arrêté du 2 avril 2021 portant agrément de la Fédération Française des Maîtres Nageurs Sauveteurs pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
- Vu** la demande d'agrément départemental formulée par Madame Hélène GUERLAIN, Présidente l'association départementale de l'Association des Maîtres nageurs Sauveteurs Secouristes de la Loire (AMN2SL) ;

Sur proposition de Madame la directrice de Cabinet ;

ARRÊTÉ

Article 1er : L'agrément départemental est délivré à l'Association des Maîtres nageurs Sauveteurs Secouristes de la Loire (AMN2SL) pour les formations mentionnées à l'article 2. Cet agrément délivré pour deux ans à compter de ce jour, est conditionné, pour chacune de ces formations, à la validité des référentiels ci-dessus visés ou les concernant.

Article 2: L'association susvisée est autorisée à assurer les formations suivantes :

- Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)
- Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE2)
- Surveillant sauveteur aquatique littoral (SSA L)

Toutes ces formations sont assurées en formation initiale et en recyclage.

Article 3: L'habilitation accordée par le présent arrêté peut être retirée en cas de non-respect des conditions fixées par les arrêtés ministériels des 8 juillet 1992 et 21 décembre 2020 susvisés.

Article 4: La sous-préfète, directrice de cabinet, le secrétaire général de la Préfecture, les sous-préfets de Roanne et de Montbrison, le directeur départemental de la cohésion sociale et le directeur départemental d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Saint-Étienne, le 25 juillet 2022
Pour la préfète et par délégation,
la sous-préfète, directrice de cabinet,

SIGNÉ

Judicaële RUBY

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.